

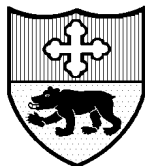


Commune d'Ursy

N° 9 / décembre 2015

URSY INFO





Commune d'Ursy

CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy
sont convoqués en assemblée communale

Lundi 14 décembre 2015 à 20h00
salle communale – Ursy

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1er juin 2015
(ne sera pas lu, il figure dans le journal d'information)
2. Présentation de la planification financière 2016 - 2020
3. Budgets 2016
 - 3.1 Budget de fonctionnement
 - 3.2 Budget des investissements
 - 3.2.1 Renouvellement du matériel informatique de l'administration communale
 - 3.2.2 Equipement de la zone d'activités « Les Terraux »
 - 3.2.3 Construction d'un complexe scolaire à Ursy
 - 3.2.4 Réfection de la route « Rue de l'Eglise », Ursy
 - 3.2.5 Réfection de la route « Route de Blessens », Vauderens (complément)
 - 3.2.6 Plan des infrastructures d'eau potable « PIEP »
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques : approbation
5. Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions : approbation
6. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site www.ursy.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.

Le Conseil communal

Le mot du Syndic

Chers habitantes et habitants de la commune d'Ursy

La parution du journal d'information communal est l'occasion, pour les autorités, de vous faire part des activités du dernier semestre ainsi que des projets en cours.

Sur le plan de la population, notre commune compte, à ce jour, un peu plus de 2900 habitants. Au nom des autorités, je souhaite une cordiale bienvenue aux personnes ayant choisi de s'établir dans notre commune. Les constructions en cours font que la barre des 3000 habitants pourrait être franchie durant le 1^{er} semestre 2016. Formée de ses 7 villages, la commune d'Ursy, issue de plusieurs fusions, est souvent citée en exemple pour sa cohésion. Si dans l'ensemble, tout fonctionne bien, c'est un devoir pour les autorités de continuer à être attentives afin que les habitants de chaque village aient ce sentiment de faire partie intégrante de la Commune d'Ursy quelque soit le lieu de résidence. C'est ensemble que nous participons et nous décidons du futur de notre collectivité.

A cet effet, l'assemblée communale du 14 décembre prochain revêt une importance toute particulière. Le crédit pour un nouveau complexe scolaire à Ursy sera voté. L'investissement est important mais le Conseil communal, après avoir présenté plusieurs variantes pour l'organisation et l'implantation futures de nos bâtiments scolaires, a suivi les recommandations et les décisions des précédentes assemblées communales. Il s'agira maintenant de décider sur la réalisation du regroupement de toutes les activités scolaires sur un seul site à Ursy. Ce projet fédérateur s'inscrit dans l'adaptation de nos infrastructures en fonction de l'évolution de l'instruction dispensée aux élèves et des besoins qui se doivent d'être en adéquation avec la société d'aujourd'hui. C'est un véritable défi mais osons prendre nos responsabilités au profit de la jeunesse de notre commune et de ses générations futures. Dans notre dernier journal d'information en mai 2015, nous vous informions que l'aménagement du carrefour « route cantonale – quartier Derrière-la-Grange – chemin Bois-du-Mont » serait aménagé cette année encore. Malheureusement, la procédure de mise à l'enquête et de mise en soumissions des travaux a pris du retard. Ce projet est piloté par le Service cantonal des ponts & chaussées (SPC) et débutera en avril 2016.

La législature en cours se terminera le 16 avril 2016. Les élections communales (voir le calendrier inséré dans le présent journal) se dérouleront le 28 février prochain. La majorité des membres du Conseil communal a décidé de se mettre à nouveau à disposition pour la législature 2016-2021. Un appel est cependant lancé à toute personne intéressée par la fonction de Conseiller-ère communal-e. La charge est certes exigeante mais l'expérience est également intéressante. Je saisis l'occasion pour adresser à mes collègues du Conseil communal un message de reconnaissance pour leur travail et leur engagement. J'y associe tout le personnel communal ainsi que toutes les personnes oeuvrant dans une commission, une association ou un groupement.

L'année 2015 arrive à son terme et la période des fêtes approche à grands pas. Au nom des autorités communales et en mon nom personnel, je formule, à l'attention de tous les habitants, des vœux de santé, de bonheur et de succès pour la nouvelle année.

Philippe Conus, Syndic



Assemblée communale du 1^{er} juin 2015 Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 20 du 15 mai 2015, par un tout ménage, l'affichage au pilier public et dans le journal d'information de la commune.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Cédric Conus, Frédéric Davet, René Descloux, Yolande Domenen
Présents : 122 citoyennes et citoyens (6.09 % des électeurs et électrices)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 15 décembre 2014
(n'est pas lu, il figure dans le journal d'information communal)
2. Comptes 2014
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Planification financière : présentation
4. Projet « école-administration » : information sur l'état de la situation et projection des coûts
5. Investissements :
 - 5.1 Achat d'une parcelle de terrain en zone d'intérêt général
 - 5.2 Crédit pour la suite du développement du projet
 - 5.3 Réfection de la route « Bois-du-Mont » à Ursy
 - 5.4 Aménagement d'une chapelle mortuaire
6. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il salue toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 4 scrutateurs. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, conformément à l'art. 3 du règlement d'exécution de la LCo. L'enregistrement est effacé, au plus tard après l'approbation définitive du procès-verbal.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie ; les noms ne sont pas cités.

Il salue tout spécialement Monsieur et Madame Jean-Marc et Colette Ruffieux-Chehab du bureau Ruffieux-Chehab Architectes SA qui interviendront au point 4 de l'ordre du jour.
La presse est représentée par Madame Flora Berset de La Liberté et Monsieur François Pharis du journal La Gruyère.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2014

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2014 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune d'Ursy, il n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 122 NON 0 Abstention 0

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Madame Marie-Hélène Butty, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2014

M. le Syndic présente en détail les comptes de fonctionnement 2014.

Un extrait des comptes a été inséré dans le journal d'information. Il est également possible de les consulter intégralement avant l'assemblée à l'administration communale.
M. le Syndic propose de passer en revue le compte de fonctionnement.

2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic présente tous les chapitres des comptes de fonctionnement. Il les commente et explique les principales variations.

	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration	719'366.05	143'167.80
Excédent de charges		576'298.25
Ordre public	467'929.35	400'972.15
Excédent de charges		66'957.20
Enseignement et formation	2'968'951.50	194'451.95
Excédent de charges		2'774'499.55
Culte culture et loisirs	373'866.10	95'361.25
Excédent de charges		278'504.85
Santé	919'378.05	50'553.10
Excédent de charges		868'824.95
Affaires sociales	1'449'280.66	448'026.85
Excédent de charges		1'001'253.81
Transports et communications	371'119.40	66'625.50
Excédent de charges		304'493.90
Protect. et aménag. de l'environn.	1'093'398.05	890'777.45
Excédent de charges		202'620.60
Economie	41'838.14	1'971.90
Excédent de charges		39'866.24
Finances et impôts	1'170'976.81	7'306'4444.25
Excédent de produits	6'135'467.44	

Explications des principales variations

0. **Administration** : Globalement les charges sont moins élevées. Dans l'ensemble le chapitre est conforme au budget.
 1. **Ordre public** : Le budget a été bien respecté.
 2. **Enseignement et formation** : Reçu pour l'Accueil Extrascolaire des subventions cantonales exceptionnelles. Le nombre d'élèves, toujours plus élevé qui engendre plus de frais en général. Entretien des bâtiments : la différence est due à l'isolation des pavillons scolaires à Ursy, travaux rendus nécessaires par économie d'énergie.
 3. **Culte, culture et loisirs** : La commune a soutenu la Fête des musiques 2014 par une subvention communale
 4. **Santé** : Les montants de ce chapitre correspondent principalement aux charges liées. Le chapitre de la santé est un peu supérieur au budget.

5. Affaires sociales :

Aide matérielle du Service social : des remboursements d'aides ont été enregistrés. Cela se répercute sur les comptes communaux.

6. Transports et communications :

Le budget est bien respecté

7. Protection et aménagement de l'environnement :

Chapitre approvisionnement en eau couvert à 91%.

- M. Juge : Participation défense incendie pourquoi CHF 12'000.00 de moins ?

- M. le Syndic : c'est une écriture interne qui est dépendante des frais effectifs.

Chapitre protection des eaux : celui-ci est couvert à 100%, un montant de CHF 58'967.55 a été prélevé à la réserve

Chapitre gestion des déchets couvert à 58% et se situe en dessous du minimum requis par la loi (70%). Cela se corrigera pour les années futures.

Cimetière : des tombes du cimetière ont été désaffectées. Les frais ont été refacturés aux familles.

8. Economie :

Forêt : à l'avenir il n'y aura plus qu'une ligne pour ce poste en raison de notre adhésion à la corporation de triage forestier Glâne-Farzin

9. Impôts :

Les revenus sont supérieurs au budget suite à des rattrapages importants arrivés en fin d'année.

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été moins important que prévu, la moitié du montant du budget

Le produit de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt sur les mutations et successions est plus important que budgété.

Le montant des amortissements supplémentaires se monte à CHF 500'000.

Le budget présente un excédent de produit de CHF 22'148.09

Récapitulation du compte de fonctionnement

	Comptes 2014		Budget 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL FONCTIONNEMENT	9'576'104.11	9'598'252.20	8'934'635.45	8'646'006.20
ADMINISTRATION	719'366.05	143'067.80	698'520.00	113'520.00
ORDRE PUBLIC	467'929.35	400'972.15	440'162.35	355'453.80
ENSEIGNEMENT ET FORMAT.	2'968'951.50	194'451.95	2'879'486.45	83'633.60
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	373'866.10	95'361.25	382'825.30	100'380.00
SANTE	919'378.05	50'553.10	895'080.55	39'000.00
AFFAIRES SOCIALES	1'449'280.66	448'026.85	1'685'903.40	562'900.00
TRANSPORTS ET COMMUNIC.	371'119.40	66'625.50	343'285.00	45'800.00
PROT. ET AMENAG. ENVIR.	1'093'398.05	890'777.45	1'045'406.00	849'775.00
ECONOMIE	41'938.14	1'971.90	45'003.40	0.00
FINANCES ET IMPOTS	1'170'976.81	7'306'444.25	518'963.00	6'475'543.80
Excédent produits/charges	22'148.09			288'629.25

Par rapport à l'augmentation de la fiscalité décidée en décembre 2014, les prévisions présentées se confirment. L'analyse est la suivante :

si nous retranchons du résultat 2014, le surplus des impôts irréguliers pour CHF 384'000.00, le gain sur une vente de terrain pour CHF 53'000.00, il reste un excédent de produits de CHF 83'000.00.

M. le Syndic rappelle que le budget 2015 présentait une augmentation de charges par rapport au budget 2014 de CHF 250'000.00 et une diminution des produits de CHF 130'000.00 (impôts sur les personnes morales et 2^{ème} année EE). Tout ceci donne, sans augmentation d'impôts, un résultat négatif se situant entre CHF 300'000.00 et CHF 350'000.00. Il faut aussi tenir compte du fait que sur

les CHF 339'000.00 de rentrées fiscales supplémentaires, plusieurs rattrapages importants d'impôts ont été comptabilisés en décembre 2014.

2.2 Comptes des investissements

M. le Syndic présente les investissements bouclés en CHF :

Investissements	Crédit voté	Coût final	Différence
Aménagement de pavillons scolaires	185'000.00	246'750.55	61'750.55
Réfection du chemin du Jura à Vauderens	130'000.00	110'525.15	-19'474.85
Réfection trottoir Rte d'Oron, Ursy	63'000.00	67'964.00	4'964.00
Plan directeur d'eau potable	20'000.00	14'589.65	-5'410.35
Achat d'un compacteur à encombrants	115'000.00	105'942.90	-9'057.10
Total	513'000.00	545'772.25	32'772.25

Investissements non-bouclés en CHF :

Investissements	Crédit voté	Comptes 2014	Report budget 2015
Crédit d'étude concept école et évaluation anciens bâtiments	375'000.00	46'060.15	328'939.85
Réfection routes	1'130'410.00	13'679.60	1'116'730.40
Subventions AF pour réfection routes	-494'410.00	0.00	-494'410.00
Chemin piétonnier Esmonds	85'000.00	3'903.50	81'096.50
Prolongement réseau EU secteur en Vily & Route d'Oron, Ursy	116'500.00	25'417.15	91'082.85
Participation commune de Rue	-16'500.00	0.300	-16'500.00
Crédit d'étude zone « Terraux » Ursy	25'000.00	12'461.20	12'538.80
Equipement quartier « Derrière-la-Grange » Ursy	3'600'000.00	2'914'572.45	685'427.55
Vente de parcelles quartier « Derrière-la-Grange » Ursy	-5'626'440.00	-2'231'640.70	-3'394'799.30
Total	-805'440.00	-784'453.35	1'589'893.35

Récapitulation des investissements nets 2014 en CHF

Bouclés	CHF	517'221.05
Non bouclés	CHF	1'656'034.30
Taxes de raccordements encaissées	CHF	-16'795.40
Versements de tiers	CHF	-6'428.15
Vente de parcelles de la zone « Au Marais » à Ursy	CHF	-14'700.00
Vente de parcelles du quartier « Derrière-la-Grange » à Ursy	CHF	-2'231'640.70
Total investissements nets 2014	CHF	-379'764.90

Pour information, M. le Syndic présente le tableau des immobilisations (placements et patrimoine administratif) ainsi que le tableau des chiffres-clés et le bilan au 31 décembre 2014.

Bilan au 31 décembre 2014 en CHF :

Actif		Passif	
Disponibilités	1'029'748.72	Engagements courants	937'715.92
Avoirs	2'246'473.40	Dettes à court terme	779'974.10
Placements	3'048'157.20	Dettes à moyen et long terme	7'247'523.25
Actifs transitoires	596'393.21	Provisions	180'000.00
Patrimoine administratif	7'34'7006.00	Passifs transitoires	357'864.54
		Réserves	1'607'218.30
		Capital	3'157'482.42
Total de l'actif	14'267'778.53	Total du passif	14'267'778.53

Chiffres-clé 2014 :

Endettement net	CHF	5'043'865.80
Deute par habitant au 31.12.2013	CHF	1'949.24
Deute par habitant au 31.12.2014	CHF	1'856.41
Marge nette d'auto-financement (Cash Flow)	CHF	784'230.69
Capacité d'investissement au 31.12.2014	CHF	5'428'069.42

2.3 Rapport de la commission financière

Mme Bernadette Hug, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport.

Les comptes de l'exercice 2014 ont été révisés par la société Fiduciaire mafidu.com conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la Loi sur les communes.

Le 5 mai 2015, un entretien final au sujet de la vérification détaillée des comptes 2014 a eu lieu avec Mme Christelle Décoppet, réviseuse responsable, la Commission financière, M. Philippe Conus, Syndic et responsable du dicastère et Mme Sophie Progin, caissière. La Commission financière a pu constater que la révision a été effectuée au moyen du formulaire officiel établi par le Service des Communes et dans le respect des prescriptions légales. La Commission financière a pris connaissance du rapport final de l'organe de révision. Celui-ci ne relève pas d'élément particulier. Il constate que la comptabilité et les comptes ont été établis conformément à la législation et aux directives émises par le canton. Le rapport propose d'approuver sans réserve les comptes qui ont été présentés. Le rôle de la Commission financière consiste à prendre position sur le rapport et d'émettre un préavis lors de l'approbation de l'Assemblée communale.

La Commission financière remercie la Fiduciaire mafidu.com, organe de révision, Mme Sophie Progin, Caissière, M. le Syndic Philippe Conus, responsable du dicastère des finances, pour la collaboration et le travail accompli.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur le rapport de l'organe de révision et invite l'Assemblée Communale à approuver les comptes 2014 qui se soldent par un excédent de produits de CHF 22'148.09 et qui comprennent un prélèvement sur la réserve d'eau de CHF 58'967.55 ainsi que des amortissements supplémentaires de CHF 498'650.15.

Le prélèvement sur la réserve d'eau a pour but de couvrir les charges du poste « Protection de eaux » à 100%. Dans le futur, l'application du même règlement sur tout le territoire de la commune devrait permettre d'atteindre le taux de couverture de 100% exigé par la loi.

Les amortissements supplémentaires ont été possibles grâce à un suivi strict du budget par tous les dicastères et à des rentrées fiscales supplémentaires liées à des rattrapages d'impôts sur les années antérieures et à l'augmentation de la population.

La discussion n'est pas demandée.

2.4 Approbation

VOTE : OUI 113 NON 0 Abstention 0

Les comptes de fonctionnement et les comptes des investissements 2013 de la commune d'Ursy sont approuvés à l'unanimité (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour leur travail réalisé durant l'année 2014 et pour leur souci constant de respecter les budgets votés. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Mme Sophie Progin, caissière, ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2014.

Au nom du Conseil communal, il remercie les membres de la commission financière pour la très bonne collaboration et leur travail. Il remercie aussi la Fiduciaire mafidu.com pour le travail effectué dans le cadre du mandat confié.

3. Planification financière : présentation

M. le Syndic donne connaissance des principes de la planification financière :

1. Elle informe sur l'évolution probable des finances de la commune pour les 5 années à venir
2. L'activité au niveau des investissements, l'effet de ceux-ci sur l'équilibre budgétaire, soit une estimation justifiant que les charges induites seront supportables, ainsi que son mode de financement prévu des investissements
3. L'évolution probable des charges et revenus, des dépenses et recettes ainsi que celle des éléments du bilan

Procédure : le plan financier est adopté par le Conseil communal, sur préavis de la commission financière. Il est mis à jour et présenté au moins une fois par année à la Commission financière et à l'Assemblée communale qui ne doivent pas voter sur son contenu.

Comment est établie la planification financière ?

1. Tenir compte des cinq dernières années comptables qui doivent être répertoriées comme suit :

- Participation aux dépenses cantonales
- Participation aux dépenses régionales
- Les propres dépenses communales

2. Les rendements fiscaux sont calculés selon les dernières statistiques fiscales cantonales
3. Effectuer les apurements des charges et produits uniques ou qui n'ont pas de caractère structurel
3. Mise à jour du plan financier en fonction des dernières informations connues.

Conformément à ces directives, le Conseil communal a établi la planification financière pour les années 2016 à 2020. Cette planification comprend aussi tous les investissements déjà votés et ceux planifiés tels que réfections de routes, nouveau bâtiment scolaire, nouveau bâtiment administratif, rénovation des homes, investissement au CO de la Glâne jusqu'en 2020 et tous les autres investissements qui ne touchent pas les taxes causales (eau potable, épuration et élimination des déchets). Ces derniers n'influencent pas la planification. Cette planification a été présentée à la Commission financière qui communiquera son préavis après la présentation.

Tableau planification financière 2016 – 2020 en CHF

Années	Dépenses	Recettes	Résultat
2016	8'692'561	8'894'409	201'848
2017	9'080'378	9'180'863	100'485
2018	10'692'227	10'073'214	-619'013
2019	10'640'531	9'899'254	-741'277
2020	10'717'522	9'961'823	-755'699

Les charges au niveau du district et le nouveau bâtiment scolaire influenceront les comptes dès 2018. Les intérêts des investissements sont comptés à 3% mais les taux actuels se situent en-dessous de 1%.

Une augmentation d'impôt est-elle envisagée ? La planification présentée est la situation la plus défavorable. Le Conseil communal est d'avis qu'une augmentation future des taux d'impôts n'est pas prévue mais tout dépend de l'évolution de la situation. La planification a été établie de la façon la plus précise possible et les années les plus critiques sont de 2018 à 2022.

Préavis de la commission financière :

La Commission financière s'est réunie le mardi 19 mai 2015 en présence de M Philippe Conus, Syndic et Mme Sophie Progin, caissière communale, afin d'être informée sur la planification financière 2016-2020.

Cette planification financière a été établie en fonction des données actuelles connues et des projections fournies par le canton et le district. Les explications concernant cette planification nous ont été données en toute transparence par M. Conus et Mme Progin pour une meilleure compréhension des chiffres indiqués.

Conformément au mandat de la commission financière celle-ci donne un préavis favorable à cette planification 2016-2020.

La commission remercie Mme Progin pour le travail accompli et les explications, M. Conus pour les discussions constructives ainsi que les Conseillers communaux qui ont préparé cette planification et ainsi permis à la commission d'effectuer sa tâche.

Discussion :

- M. Nicolas Juge : combien de temps avez-vous consacré à la préparation de cette planification M. le Syndic : pour la présentation de ce tableau final, cela représente environ une semaine de travail de la part de la caissière, Mme Progin et sans compter les travaux préparatoires.

- M. Nicolas Juge : quels ont été les apurements ? :

M. le Syndic : toutes les charges et les produits extraordinaires. En ce qui concerne les impôts irréguliers, la planification financière tient compte de la moyenne des 5 dernières années.

- Mme Françoise Gachet : est-ce que l'amnistie fiscale prévue par le canton aura des effets sur les comptes communaux ?

M. le Syndic : le Conseil communal n'a pas tenu compte de cette amnistie puisque celle-ci n'est pas encore acceptée.

- M. Simon Bischof : pour compléter l'info sur l'amnistie fiscale, des fortunes pourraient remonter à la surface pour des montants se situant entre 400 millions et 1 milliard de francs.

Cette planification financière sera présentée chaque année.

4. Projet « école-administration » : information sur l'état de la situation et projection des coûts

M. le Syndic donne les explications suivantes : suite aux différentes décisions prises par l'Assemblée communale en 2014 et au concours organisé en automne dernier, le Conseil communal et plus particulièrement la commission de construction, présidée par M. Philippe Dubey, Conseiller communal en charge des écoles, a continué à développer le projet, en collaboration avec le bureau d'architectes lauréat, Ruffieux-Chehab Architectes SA à Fribourg.

Dans son appréciation de la situation, le Conseil communal a étudié deux variantes :

1. Faire voter la présente assemblée sur un crédit global complet mais avec une sécurité des coûts sur l'ensemble de +/- 15%. Cette variante n'a pas été retenue.

2. Demander à l'assemblée communale un crédit pour continuer le développement, effectuer la mise à l'enquête et lancer 80% des soumissions. Ensuite en décembre 2015, l'assemblée communale se prononcera sur un crédit de construction plus précis. Ce crédit d'étude faisant partie du montant global, il n'entraîne pas de coûts supplémentaires.

C'est cette 2^{ème} variante que le Conseil communal propose car elle est plus transparente et plus sûre.

Cependant, M. le Syndic précise qu'en acceptant le crédit qui est soumis à la présente assemblée, les citoyens doivent être conscients qu'en décembre 2015, si l'assemblée refuse le crédit de construction, une dépense de CHF 1'730'000.00 aura été effectuée sans rien avoir de concret.

En clair, si c'est non, mieux vaut le dire ce soir qu'en décembre 2015. Ce n'est bien sûr pas ce que souhaite le Conseil communal. Au contraire, les arguments avancés pour ce nouveau complexe scolaire ainsi que pour les locaux administratifs sont toujours valables et les décisions antérieures prises à la quasi-unanimité par l'Assemblée communale laissent présager que le processus pourra continuer afin d'aboutir à la réalisation de ces investissements.

M. le Syndic donne la parole à M. Philippe Dubey, Conseiller communal en charge des écoles.

M. Dubey articule sa présentation en 7 points :

1. Organisation

Bâtiments scolaires

Maitre de l'ouvrage
Conseil communal

Commission de construction

Philippe Dubey
Laurent Surchat
Françoise Chevalley
Claude Baudois
Xavier Angéloz
Bureau Ruffieux-
Chehab

Commission de financement

Philippe Conus
Sophie Progin
+ 1 personne à désigner

Commission d'exploitation

Louis Périsset
Laurent Surchat
Jean Balmer
2 personnes à désigner :
admin. et exploitation

2. Conception des bâtiments scolaires

- Structure en bois, selon le projet retenu
- Utilisation de bois local, en priorité du sud de la Glâne
- Standard Minergie P
- Chauffage par pellets de bois (chauffage à gaz, centrale de chauffage à distance et panneaux solaires thermiques : à l'étude).

3. Présentation du projet par M. Ruffieux

1. Titre – introduction

Le projet présenté fait suite au concours d'architecture. Il illustre les premiers développements des études et préfigure le projet qui devra être déposé pour la demande d'autorisation de construire.

2. Vue Google

Le terrain réservé à la future école est situé au sud de la salle de sport existante, à l'emplacement actuel des pavillons scolaires provisoires. Tout en étant proche du centre du village, il s'oriente en légère déclinivité vers la campagne.

3. Le hameau

La situation de la parcelle en périphérie du village a incité les architectes à composer l'ensemble scolaire en se référant à la structure des hameaux voisins du village d'Ursy. L'école primaire et l'école enfantine, prévues chacune dans un bâtiment distinct, forment, avec la salle de sport existante, une petite entité autour de la cour de récréation.

4. Plan de situation

Ce plan de situation présente de manière explicite le parti urbanistique choisi. La cour de récréation est clairement délimitée par l'école primaire, l'école enfantine et la salle de sport

existante. Cette place est l'élément majeur du projet. Elle distribue précisément les entrées des deux écoles et est reliée au centre du village par le cheminement piéton qui collecte la salle de sport et l'école actuelle. Une aire d'implantation reste réservée pour l'extension potentielle de la salle de sport.

5. Maquette 1/500

La maquette remise lors du concours illustre spatialement cette option :

Le grand volume comprend l'école primaire, le volume carré, l'école enfantine, et le volume plus bas la salle de sport existante et son extension éventuelle. Les trois volumes gravitent autour de la cour de récréation. Celle-ci s'ouvre, par des gradins, au sud vers le magnifique paysage de la campagne.

6. Vue paysage

Projection

7. Programme des locaux :

Rez supérieur : projection

Les architectes ont mis l'accent dans le développement du projet de concours sur la fonctionnalité de l'école et la qualité des espaces communs. Les classes de l'école primaire sont distribuées à partir d'un large corridor qui comprend à son extrémité les espaces communs. Les classes de l'école enfantine sont mises directement en relation avec le foyer.

Plan rez inférieur : projection

Plan étage : projection

8. Coupe concours

Ces dessins représentent les coupes à travers le bâtiment de l'école primaire. Dans le prolongement de la cour de récréation, les élèves sont accueillis par le préau couvert et entrent ensuite dans le foyer de l'école. Celui-ci est de double hauteur et devient le cœur de l'école. Le foyer est également mis en relation spatiale avec le rez-de-chaussée inférieur. Cette communication ainsi assurée entre les trois étages favorise les échanges et la vie de l'école.

9. Façades concours

Les façades sont largement vitrées de manière à garantir un éclairage naturel optimal dans les classes. L'enveloppe du bâtiment devra répondre aux critères d'une construction Minergie P, à savoir deux fois plus performante qu'une construction standard. Les performances concernant l'isolation thermique devront être accrues et les locaux équipés d'une ventilation douce en double-flux.

10. Coupes transversales école primaire + école enfantine

Le programme du concours d'architecture suggérait de privilégier l'utilisation du bois pour la construction de l'école. Nous avons suivi cette recommandation et avons proposé de planifier le projet sur la base d'une structure porteuse en bois selon un système répétitif favorisant une exécution économique.

Les dessins représentent les coupes transversales à travers la construction des deux bâtiments. La coupe de l'école primaire illustre la structure en bois, superposée sur trois étages.

Quant à la structure de l'école enfantine, elle se développe sur deux étages, portés par la construction en béton armé de l'abri de protection civile et de la salle de rythmique.

11. Maquette structure

Cette photo de maquette représente la structure porteuse des salles de classes. Au centre, le corridor, de part et d'autre, la structure d'une salle de classe. Ce choix constructif, très rationnel, se répète 29 fois pour l'école primaire et 6 fois pour l'école enfantine. Prévus dès la conception du projet, la systématisation des éléments constructifs autorise une grande économie de moyens.

12. Image de synthèse entrée

En conclusion, cette image illustre le principal objectif du projet : offrir aux élèves et aux enseignants un lieu de vie à la fois protégé et ouvert répondant aux exigences d'une école actuelle, tout en mettant en valeur la richesse des qualités paysagères d'Ursy et de ses environs.

Discussion :

- M. Daniel Hug : ce bâtiment est-il conçu et accessible aux personnes à mobilité réduite ?
- M Ruffieux : toutes les constructions publiques sont adaptées aux personnes à mobilité réduite. Un ascenseur est prévu.
- M. Marcel-Jean Bischof : avez-vous prévu une installation de panneaux photovoltaïques sur le toit ?

M. Ruffieux : cette question est actuellement traitée par un bureau spécialisé. Des capteurs thermiques sont prévus pour chauffer l'eau du bâtiment. M. le Syndic confirme que la meilleure solution est recherchée par la commission de construction en collaboration avec un bureau spécialisé. M. Philippe Dubey : complète en soulevant la question suivante : veut-on chauffer le bâtiment ou veut-on produire de l'énergie ? Ce sont 2 questions différentes.

M. Ruffieux : l'installation de panneaux photovoltaïques prendrait tout son sens si on installe de la géothermie. Les panneaux photovoltaïques pourraient produire l'énergie pour le fonctionnement des pompes à chaleur. Une telle exploitation devrait faire l'objet d'une étude séparée de la construction de l'école.

- M. Jean-Paul Robert : la construction des 2 bâtiments scolaires est avec un toit plat. Quelle est la structure de la couverture ?

M. Ruffieux : du point de vue du revêtement 2 options sont possibles : soit c'est une toiture végétalisée, soit le toit est recouvert de panneaux thermiques ou photovoltaïques et dans ce cas une toiture végétalisée n'a pas de sens.

- M. Walter Laubscher : que faire des déchets des panneaux solaires au bout de 25 ans ? L'élimination des panneaux coûte plus que l'installation elle-même.

M. Ruffieux : n'est pas un spécialiste en la matière. La question est dans les mains d'un bureau de spécialistes et la question est très importante. Si le choix se porte sur des panneaux photovoltaïques cette question devra être étudiée. M. le Syndic confirme que ces questions seront développées ces prochains mois.

- M. Philippe Rochat souhaite des informations sur les locaux de l'Accueil extrascolaire (AES).

M. Philippe Dubey : les locaux de l'AES seront aménagés dans le bâtiment du centre scolaire actuel. Une partie de ce bâtiment est prévu pour l'AES. Le bâtiment de l'ancienne école rénovée sera aussi à disposition pour des activités scolaires.

- M. Marcel Colliard : si l'extension de la halle de sport est réalisée, la cour de récréation devient petite.

M. Ruffieux : le projet a été pensé avec l'extension de la halle de sport. Il a été prévu d'embler de contenir la cour de récréation entre les 3 bâtiments, école primaire, école enfantine et halle de sport. Si cette dernière est réalisée, la cour de récréation répondra toujours aux critères exigés.

4. **Projection des coûts totaux**

Coûts			
Construction des écoles	CHF	18'000'000	
Achat du terrain	CHF	1'175'000	
Construction de l'administration	CHF	1'400'000	
Transformation pour AES	CHF	225'000	
Coûts totaux		CHF	20'800'000
Recettes			
Subventions pour les écoles	CHF	-1'400'000	
Fond de la Protection Civile	CHF	-400'000	
Vente de certains bâtiments	CHF	-1'000'000	
Recettes totales		CHF	-2'800'000
Coûts à la charge de la commune		CHF	18'000'000

5. **Calendrier pour la suite des travaux**

Juin 2015

Crédit pour la 2^{ème} étape (->soumissions)

Janvier à septembre 2015

Finalisation du projet, mise à l'enquête et soumissions pour 80% des travaux. Travaux sur les projets des autres bâtiments (administration, AES, etc)

Fin 2015 Crédit pour la réalisation des bâtiments
 Janvier 2016 à juin 2017 Construction des différents bâtiments
 Août 2017 Ouverture de l'école et de l'administration

5. Crédit de développement du projet (2^{ème} étape)

Coûts des honoraires		
Bureau d'architectes	CHF 965'500	
Ingénieurs (civil et CVSE)	CHF 236'000	
Spécialistes (géologue, géomètre, etc)	CHF 155'500	
Imprévus et divers	CHF 68'000	
Total TTC		CHF 1'425'000
Situation du crédit de l'étape 1		
Credit de l'étape 1 (sans concours)	CHF 120'000	
Montant utilisé au 05.05.2015	CHF -25'000	
Réserve pour étude du projet admin.	CHF -50'000	
Solde disponible		CHF 45'000
Demande de crédit pour l'étape 2		
		CHF 1'380'000

7. Questions et discussion

M. le Syndic rappelle que par souci de transparence, le Conseil communal a voulu annoncer dès maintenant la projection des coûts. Cette charge sera supportable. Le FC Ursy va profiter de cette opportunité pour régler la question des vestiaires du club.

- Mme Aurore Gutschmidt : est-ce que tout est compris dans les 18 millions de francs ?

M. Philippe Dubey : oui tout est compris même les tableaux interactifs

- M. Claude Gavillet : quant est-il des classes de Montet ?

M. le Syndic donne les explications suivantes :

Une délégation du Conseil communal d'Ursy a rencontré le Conseil communal de Montet à ce sujet. La fusion des deux communes n'est pas souhaitée par le Conseil communal de Montet. Concernant les écoles, trois variantes ont été discutées :

Variante 1 : le cercle scolaire à 2 communes est maintenu, Montet conserve ses 2 classes (1 enfantine et 1 primaire) et l'effectif est complété par des élèves provenant de Vuarmarens, Morlens, Esmonts, Bionnens et Ursy. Variante que la commune que Montet souhaite vivement.

Variante 2 : le cercle scolaire est maintenu. Montet ferme ses 2 classes et tout est concentré à Ursy. Le mobilier est repris par Ursy et Montet paie une location annuelle par classe.

Variante 3 : pas d'accord possible. Ursy dénonce la convention du cercle scolaire et le futur cercle correspond, pour Ursy, à la commune. Montet conserve ses 2 classes (1 enfantine et 1 primaire avec tous les niveaux). Quelle sera la position du canton (loi scolaire) ? Soit le canton accepte cette situation, soit il oblige la commune de Montet à rejoindre un autre cercle scolaire.

Le Conseil communal d'Ursy a demandé au Conseil communal de Montet d'en discuter en assemblée. Apparemment leur souhait est de conserver leurs 2 classes à Montet. Une nouvelle rencontre aura lieu à la fin de ce mois.

Pour le Conseil communal d'Ursy, il est important d'avoir l'avis de l'Assemblée communale. Pour l'instant le Conseil communal d'Ursy n'est pas du tout favorable à la variante 1 et souhaiterait éviter la variante 3. La Commune de Montet pense que sa structure actuelle est la bonne, il faut par conséquent qu'elle assume.

- M. Claude Gavillet, en tant que parent d'élèves, est pour la variante 2

- Mme Sylvia Tanner informe qu'elle enseigne à Montet en 4H. Sa classe compte 25 élèves dont 7 enfants viennent de Montet. Les autres enfants viennent principalement de Vauderens, Mossel et Esmonts. Elle relève le problème du temps passé par ces enfants dans les bus et aussi pour aller à la gym. A cause de cela, la durée des leçons de gym est réduite. Les classes réparties sur plusieurs sites posent aussi des problèmes de fratrie et également pour les échanges pédagogiques. L'école sur un seul site améliore les synergies.

- M. Robert Magnin : l'assemblée communale doit imposer la variante 2

- Mme Décoppet : est-ce que la variante 1 peut être imposée ?

M. Ph. Dubey : le canton a demandé une projection pour le cercle scolaire donc pour les 2 communes.

- M. Olivier Seuret : quels sont les avantages ou arguments de Montet pour la variante 1

M. le Syndic : que des enfants de Montet pourraient rester à l'école à Montet.

- Mme Françoise Gachet : la 3^{ème} salle de sport est-elle pensée dans le projet ?

M. le Syndic : non, la 3^{ème} salle de sport n'est pas intégrée dans le projet, l'espace nécessaire à sa réalisation est réservé.

- M. Olivier Seuret : pourquoi choisit-on des pellets ?

M. Ph. Dubey : pour le chauffage de l'école il faut 75 kWh ; on ne parle pas d'un volume impressionnant. Pour le chauffage à plaquettes dénichées il faut une plus grande installation.

M. le Syndic rappelle qu'un bureau spécialisé est mandaté pour proposer des solutions.

- M. Marcel Gavillet : comment expliquer que les enfants des villages de notre commune devraient se déplacer à Montet ?

M. le Syndic a bon espoir que le Conseil communal de Montet choisisse la variante 2.

- M. Marcel Colliard : si l'Assemblée vote le crédit pour la 2^{ème} étape du projet, la Commune s'engage sans savoir quel est l'avenir du cercle scolaire.

M. le Syndic : l'Assemblée communale a clairement exprimé son avis et en conséquence, le Conseil communal s'engage à ne pas choisir la variante 1.

- M. Nicolas Juge : trouve dommage d'entendre, de la part de citoyens, des termes durs envers la commune voisine car à l'avenir il y aura probablement une fusion.

M. le Syndic précise que les relations avec les autorités de Montet sont bonnes.

M. Philippe Dubey a discuté avec des parents d'élèves de Montet qui se réjouissent que leurs enfants viennent à l'école à Ursy.

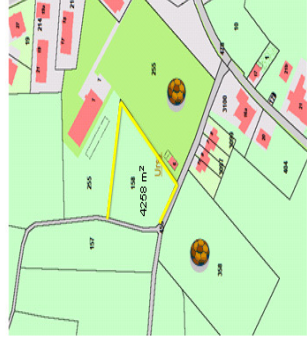
M. le Syndic remercie tous les intervenants. Il relève aussi tout le travail fourni par les membres de la Commission de construction et les mandataires.

5. Investissements

5.1 Achat d'une parcelle de terrain en zone d'intérêt général

Récusation : aucune n'est nécessaire.

M. le Syndic donne les explications suivantes : pour construire le nouveau bâtiment scolaire, l'achat de la parcelle 158 appartenant à M. Hubert Deschenaux est obligatoire. C'est un emplacement stratégique au centre du village. Le plan de situation le démontre :



La parcelle d'une surface de 4'258 m² est située en zone d'intérêt général. Le prix convenu est de CHF 260.00/m². Ce prix résulte de négociations avec le vendeur. Sa composition doit tenir compte de plusieurs éléments dont l'emplacement stratégique pour la commune, la comparaison avec d'autres transactions antérieures, le fait que ce terrain est équipé ainsi que le marché immobilier actuel.

Un autre élément d'importance vient renchéir les terrains situés en zone à bâtir et propriétés des agriculteurs : en décembre 2011, le Tribunal Fédéral a rendu un arrêt dont les conséquences fiscales sont dévastatrices pour le secteur agricole. Les plus-values immobilières, auparavant imposées au titre de gains immobiliers, sont désormais soumises à l'impôt sur le revenu si les parcelles sont situées en zone à bâtir et ne sont pas soumises au droit foncier rural.

Conséquence : sur une vente telle que celle-ci, les impôts à payer par le vendeur représenteront entre 45 et 50% du prix de vente.

Un contrat de vente a été passé le 2 septembre 2014 avec la condition que l'assemblée communale valide cette acquisition avant le 30 juin 2015. L'investissement demandé est le suivant :

Parcelle n° 158 RF Ursy, Pra Mégan	CHF	1'107'080.00
Surface 4'258 m ² à Fr. 260.00/m ²	<u>CHF</u>	<u>67'920.00</u>
Frais d'achat	CHF	1'175'000.00

Total de l'investissement

Financement : par autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissement 0% selon art. 53 règlement d'exécution de la LCo	CHF	0.00
Intérêt 3%	<u>CHF</u>	<u>35'250.00</u>
Total	CHF	35'250.00

Rapport de la Commission financière

M. Michel Genier, secrétaire de la commission financière, donne lecture du rapport. La Commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'achat de terrain en zone d'intérêt général. L'investissement s'élève à CHF 1'175'000.00 et fera l'objet d'une autorisation d'emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 32'250.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy.

La Commission propose d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 121 NON 1 Abstention 0

L'achat d'un terrain en zone d'intérêt général et son financement sont acceptés à la majorité des voix.

5.2 Crédit pour la suite du développement du projet la nouvelle école

Dans le but de poursuivre le développement du projet de la nouvelle école et comme expliqué précédemment, le Conseil communal demande le crédit suivant :

Coût	CHF	1'380'000.00
Financement : par autorisation d'emprunt		
Charge annuelle :		
Amortissement 3% selon art. 53 règlement d'exécution de la LCo	CHF	41'400.00
de la LCo		
Intérêt 3%	<u>CHF</u>	<u>41'400.00</u>
Total	CHF	82'800.00

Rapport de la commission financière

M. Michel Genier donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour la suite du développement de la nouvelle école. Selon la présentation du Conseil

communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 1'380'000.00 et fera l'objet d'une autorisation d'emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en découle est de CHF 82'800.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 121 NON 1 Abstention 0

Le crédit pour la suite du développement du projet de la nouvelle école et son financement sont acceptés à la majorité des voix.

5.3 Réfection de la route « Bois du Mont »

M. le Syndic donne la parole à M. Jean-François Calame, Vice-syndic et responsable des routes.

M. Calame donne les explications suivantes : cette route est en mauvais état et sa réfection s'avère nécessaire. La réfection est divisée en 2 tronçons. La première partie en jaune, la plus utilisée fera l'objet d'une réfection plus lourde. La deuxième partie en rouge, conduit vers la forêt (départ du parcours Vita). Elle est moins fréquentée et la réfection sera moins conséquente. Cette réalisation aura lieu en même temps que l'aménagement du carrefour sur la route cantonale soit fin 2015 ou début 2016.



Détail de l'investissement :

Secteur I (jaune)	CHF	100'000.00
Secteur II (rouge)	CHF	25'000.00
Essais	CHF	2'000.00
Technicien + divers	CHF	8'000.00
Coût	CHF	135'000.00

Financement : par autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissement 4% selon art. 53 règlement d'exécution de la LCo	CHF	5'400.00
Intérêt 3%	<u>CHF</u>	<u>4'050.00</u>
Total	CHF	9'450.00

Rapport de la commission financière :

M. Michel Genier donne lecture du rapport la commission financière. La commission a examiné la demande d'investissement pour l'achat de terrain en zone d'intérêt général. Selon la présentation du Conseil communal, cet investissement s'élève à CHF 135'000.00 et fera l'objet d'une autorisation d'emprunt. La nouvelle charge annuelle est de CHF 9'450.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. La commission financière propose d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

VOTE : OUI 122 NON 0 Abstention 0

Le crédit pour la réfection de la route « Bois du Mont » et son financement sont acceptés à l'unanimité.

5.4 Aménagement d'une chapelle mortuaire

M. le Syndic Conus donne la parole à M. Bernard Oberson, Conseiller communal et président de la Commission du Cercle d'inhumation.

M. Oberson donne les informations et explications suivantes : après plusieurs années d'attente et maints projets viciés enfin une demande de crédit pour la création et la réalisation d'une chapelle mortuaire proche de l'église. La réorganisation et la centralisation du matériel de la protection civile libère, dans le bâtiment de la salle communale, un local qui servait à l'entreposage du matériel d'intervention en cas de catastrophe.

Cette opportunité permet de réaliser une chapelle mortuaire digne de notre cercle d'inhumation.

Ce local est situé sous la terrasse de la salle communale. La Commune a obtenu le feu vert du Service de la protection civile pour la réalisation de ce projet.

Le bureau Dupont Architectes SA, mandaté par la Commune, a préparé un projet que le Conseil communal et la commission du Cercle d'inhumation ont accepté. Ce projet est le suivant :

Sur une surface de 85 m² le projet comprend un espace d'accueil, une surface divisible en deux cellules par une tenture ou une paroi en bois et un local de rangement

Coût	CHF	230'000.00
./ participation de la commune de Montet	CHF	30'000.00
	CHF	200'000.00

Financement : par autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissement 3% selon art. 53 règlement d'exécution de la LCo

Intérêt 3%

Total	CHF	6'000.00
	CHF	6'000.00
	CHF	12'000.00

Rapport de la commission financière :

M. Michel Genier donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'aménagement d'une chapelle mortuaire. Le coût de cet investissement s'élève à CHF 200'000.00 et fera l'objet d'une autorisation d'emprunt. La nouvelle charge annuelle est de CHF 12'000.00. Cette charge est supportable par la Commune d'Ursy. La Commission financière propose d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Marcel-Jean Bischof : est-il prévu des wc pour des personnes handicapées et des wc plus grands que les wc publics actuels ?

M. le Syndic : de nouveaux wc ne sont pas prévus pour l'instant.

VOTE : OUI 121 NON 0 Abstention 1

L'investissement pour l'aménagement d'une chapelle mortuaire et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

M. le Syndic remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et l'acceptation des investissements proposés.

6. Divers

M. le Syndic communique les informations du Conseil communal suivantes :

Anniversaire de service :

Mme Marie-Claude Conus, secrétaire-adjointe, a fêté le 1^{er} avril 2005 ses 10 ans d'activité au sein de l'administration communale. Entrée au service de l'ancienne commune de Vuarmarens, le 1^{er} avril 2005, Mme Conus a vécu 2 fusions, en 2006 et en 2012. On sait l'importance du personnel administratif lors de telles opérations avec un travail conséquent et pas toujours évident. Il s'agit de faire en sorte que tout se passe bien sans péjorer les prestations que la population attend de son

administration. Mme Conus a à chaque fois relevé le défi en s'adaptant à chaque nouvelle situation d'une manière efficace et exemplaire.

En 2012, elle a suivi une formation complémentaire et a brillamment obtenu son diplôme de cadre en administration communale.

Au nom des autorités et de la population de la commune, M. le Syndic remercie et félicite Mme Conus pour tout le travail effectué à la perfection, son engagement et sa fidélité envers la commune et espère pouvoir compter encore longtemps sur ses compétences. Mme Conus est chaleureusement applaudie.

Fibre optique :

Le dossier, malheureusement, n'évolue pas et ceci malgré les efforts du Conseil communal. La séance de décembre 2014 avec Swisscom n'a pas débouché sur du concret. Ce dossier agace car le Conseil communal n'a aucun pouvoir pour faire évoluer la situation dans le bon sens, c'est-à-dire que tous les villages de la commune soient équipés correctement afin de pouvoir utiliser les moyens de communication d'aujourd'hui. M. le Syndic rappelle que le Conseil communal ne relâche pas ses efforts sur ce dossier.

Nouveau centre commercial à Ursy :

Il existe un projet de centre commercial à Ursy, initié par Migros Neuchâtel-Fribourg. Ce projet se situe sur la parcelle sise à côté de la Banque Raiffeisen en direction de Vauderens. Outre un magasin Migros, il compterait également d'autres commerces et entreprises de services. Le changement de zone sera mis à l'enquête prochainement et une information aux riverains sera organisée.

Elections communales 2016 : composition du Conseil communal et organisation

Le renouvellement des autorités communales aura lieu le 28 février 2016 (1^{er} tour) et éventuellement le 20 mars 2016 (2^{ème} tour). En ce qui concerne le nombre de Conseillers communaux pour la prochaine législature, M. le Syndic précise le Conseil communal a poursuivi la réflexion. Faut-il passer à 7 (décision de l'Assemblée communale au plus tard 6 mois avant les élections) ou rester à 9 (conforme à la Loi sur les communes). Au final, le Conseil communal propose de conserver le nombre de 9 Conseillers pour la législature 2016-2021. En effet, les nombreux et importants projets de ces prochaines années et dans cette période de fort développement et d'après-fusion encore font qu'une répartition judicieuse du travail entre 9 Conseillers communaux est meilleure.

Il est probable que tous les membres actuels du Conseil communal ne se représenteront pas. Les Conseillers en fonction feront part de leur décision lors de l'assemblée du 14 décembre 2015.

Organisation communale : M. le Syndic informe que le Conseil communal analyse son organisation. En effet, la complexité des dossiers, la surcharge de travail, le retard dans certains dossiers font que l'engagement actuel tant des Conseillers que d'une partie du personnel communal n'est presque plus supportable. Le Conseil communal réfléchit à l'engagement d'une personne à temps partiel en tant que technicien communal de façon à améliorer l'organisation, l'efficacité et la répartition de la charge de travail.

Chemin piétonnier à Esmonts : Les soumissions sont lancées. La réalisation est programmée à l'automne 2015.

Discussion

- Mme Valérie Cuénod : a constaté que le matériel de la place de jeux à Esmonts devient vieux. Est-ce que la commune a l'intention d'entreprendre quelque chose ?

M. le Syndic : le Conseil communal prend note de la remarque et de la question.

- Mme Patricia Deschenaux : quant est-il du giratoire au centre village d'Ursy ?

M. le Syndic : une délégation du Conseil communal a eu un entretien avec les responsables du Service des Ponts & Chaussées (SPC). Le canton nous a promis d'étudier des solutions. On espère une réalisation définitive de ce giratoire dans les meilleurs délais.

- M. Raoul Menoud : il n'y a pas d'éclairage public en bordure de la route « Champ de la Grange » à Vuarmarens. Est-il possible d'étudier une installation ?

M. le Syndic : le Conseil communal prend note de la demande.

M. Simon Bischof : propose une collaboration avec d'autres communes pour l'engagement d'un technicien communal ?

M. le Syndic : ces discussions ont déjà eu lieu. Soit les communes ont réglé le problème, soit elles sont réticentes à ces collaborations intercommunales.

- M. Thierry Ninaud constate le manque de respect de certaines personnes qui jettent leur détritrus sur le bord des routes et demande s'il est possible de poser des poubelles dans le quartier du « Plattiez » ?

- M. Cédric Charière demande également la pose de poubelles à la sortie d'Ursy en direction de Vauderen.

M. le Syndic : le Conseil communal prend note de ces demandes. Pour aller dans le sens du constat de M. Ninaud, il présente des photos de déchets déposés dans le ruisseau « Au Chemin des Coules » à Esmonds. D'autre part, une information du VOG parviendra aux habitants car régulièrement des déchets qui endommagent les pompes et qui engendrent des frais considérables sont jetés dans les égouts. Ne pas mettre n'importe quoi dans les wc.

M. le Syndic donne encore une information de la Croix- Rouge fribourgeoise : la Croix-Rouge fribourgeoise lance une campagne de recrutement de nouveaux membres. Des étudiants passeront auprès des ménages pour présenter l'institution et solliciter un éventuel soutien comme membre passif.

La parole n'est plus demandée.

Avant de terminer et au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic remercie toutes les personnes présentes à notre assemblée communale ainsi que pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie aussi toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune.

Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

Monsieur le Syndic adresse une reconnaissance toute particulière à ses collègues du Conseil communal pour leur travail, leur disponibilité et leur dévouement sans faille au profit de la cause publique. Bien que dans la dernière ligne droite de la législature il assure les citoyens et citoyennes qu'il n'y aura aucun relâchement.

La période estivale étant arrivée, Monsieur le Syndic adresse ses vœux pour de bonnes vacances à ceux qui en prendront et invite chacune et chacun à participer aux prochaines manifestations dans notre commune notamment la célébration de la Fête nationale, ici à Ursy le vendredi 31 juillet avec comme orateur, Monsieur Willy Schorderet, Préfet de la Glâne.

Il invite toutes les personnes présentes à rester encore quelques instants ensemble en partageant le verre servi sitôt après l'assemblée.

L'assemblée est close à 22h45

Le Syndic

Philippe Conus

La Secrétaire

Marie-Hélène Butty

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2016		2015		2014	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	786,670.00	127,880.00	711,620.00	119,120.00	719,366.05	143,067.80
			658,790.00		592,500.00		576,298.25
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	75,750.00		72,500.00		74,819.20	
02	ADMINISTRATION GENERALE	710,920.00	127,880.00	639,120.00	119,120.00	644,546.85	143,067.80
1	ORDRE PUBLIC	361,993.60	298,695.60	353,987.75	294,512.15	467,929.35	400,972.15
			63,298.00		59,475.60		66,957.20
10	PROTECTION JURIDIQUE						
12	JUSTICE	48,089.80		25,503.40		41,453.35	
14	POLICE DU FEU	300,484.65	294,645.60	307,787.60	290,462.15	413,699.30	397,884.95
15	MILITAIRE	2,019.45		9,322.10		1,506.50	
16	PROTECTION CIVILE	9,875.30	4,050.00	9,857.80	4,050.00	9,829.20	3,087.20
17	Protection de la population	1,524.40		1,516.85		1,441.00	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2,949,454.05	251,100.00	3,092,304.40	211,400.00	2,968,951.50	194,451.95
			2,698,354.05		2,880,904.40		2,774,499.55
20	ECOLE ENFANTINE	230,960.05		291,875.40		271,922.45	
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	2,016,937.55	217,200.00	2,106,223.45	173,400.00	1,933,613.85	155,980.40
22	ECOLEES SPECIALISEES	486,163.45		485,965.55		464,543.90	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE	34,793.00		36,640.00		33,084.75	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	180,600.00	33,900.00	171,600.00	38,000.00	265,786.55	38,471.55
3	CULTE CULTURE ET LOISIRS	370,862.50	97,700.00	364,203.30	90,800.00	373,866.10	95,361.25
			273,162.50		273,403.30		278,504.85
30	CULTURE	39,611.40		40,937.40		44,943.70	
34	SPORT ET LOISIRS	323,251.10	97,200.00	319,965.90	90,300.00	321,741.90	94,716.25
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES DE VACANCES	5,000.00		300.00		3,690.10	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2016 Produits	Budget Charges	2015 Produits	Comptes Charges	2014 Produits
39	CULTE, EGLISE	3,000.00	500.00	3,000.00	500.00	3,490.40	645.00
4	SANTE	1,008,947.30	43,000.00 965,947.30	932,427.55	39,000.00 893,427.55	919,378.05	50,553.10 868,824.95
40	HOPITAUX	69,019.60		66,017.80		58,345.05	
41	HOMES MEDICALISES	562,623.75		517,589.40		537,770.00	
44	SOINS AMBULATOIRES	327,303.95		304,820.35		259,898.75	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	50,000.00	43,000.00	44,000.00	39,000.00	63,364.25	50,553.10
5	AFFAIRES SOCIALES	1,182,790.00	1,182,790.00	1,145,301.85	1,145,301.85	1,449,280.66	448,026.85 1,001,253.81
50	AVS/PG/AI/ASSURANCE CHOMAGE	1,500.00		1,500.00		2,291.40	
52	CAISSE-MALADIE ET ACCIDENTS					252.00	4,396.15
54	STRUCTURE D'ACCUEIL A LA PETITE ENFANCE	77,143.30		64,718.00		509,975.16	443,630.70
55	INVALIDITE	666,811.65		643,287.55		613,105.40	
56	ENCOURAGEMENT A LA CONSTR. DE LOGEMENTS	42,000.00		42,000.00		43,423.65	
57	HOMES						
58	ASSISTANCE	395,335.05		393,796.30		280,233.05	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	409,980.00	53,600.00 356,380.00	360,081.00	58,660.00 301,421.00	371,119.40	66,625.50 304,493.90
61	PARTICIPATION AUX DEPENSES CANTONALES						
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	265,820.00	27,000.00	237,190.00	32,060.00	256,260.70	41,730.50
64	CHEMINS DE FER FEDERAUX	17,834.00					
65	TRAFIC REGIONAL	126,326.00	26,600.00	122,891.00	26,600.00	114,858.70	24,895.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1,063,756.50	951,329.20 112,427.30	1,108,450.65	992,620.95 115,829.70	1,093,398.05	890,777.45 202,620.60

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2016		2015		2014	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	282,284.65	272,000.00	305,123.70	295,000.00	290,873.45	264,690.45
71	PROTECTION DES EAUX	410,075.00	405,000.00	409,649.60	409,649.60	398,798.75	398,798.75
72	GESTION DES DECHETS	283,465.00	249,000.00	308,719.60	262,500.00	309,957.75	181,398.25
74	CIMETIERE	24,300.00	7,329.20	24,300.00	7,471.35	37,068.45	21,383.40
75	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	3,000.00		3,000.00		258.40	
78	PROTECTION DE LA NATURE						
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	60,631.85	18,000.00	57,657.75	18,000.00	56,441.25	24,506.60
8	ECONOMIE	35,981.55	35,981.55	15,521.90	15,521.90	41,838.14	1,971.90
80	AGRICULTURE						
81	FORETS	19,250.00		8,850.00		35,774.74	1,971.90
83	TOURISME	13,731.55		6,671.90		6,063.40	
86	ENERGIES	3,000.00					
9	FINANCES ET IMPOTS	657,510.00	7,212,803.70	652,555.00	6,966,960.10	1,170,976.81	7,306,444.25
90	IMPOTS	6,555,293.70		6,314,405.10		6,135,467.44	
93	PEREQUATION	55,000.00	6,065,400.70	55,000.00	5,905,068.20	68,837.80	6,187,456.80
94	FORTUNE ET IMMEUBLES		735,538.00		645,291.00		537,483.00
99	AUTRES POSTES	602,510.00	411,865.00	597,555.00	416,600.90	553,488.86	435,939.85
						548,650.15	145,564.60

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2016		2015		2014	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
		8,827,945.50	9,036,108.50	8,736,453.40	8,773,073.20	9,576,104.11	9,598,252.20
	Excédent de revenu	208,163.00					
	Excédent de revenu			36,619.80			
	Excédent de revenu					22,148.09	
		9,036,108.50	9,036,108.50	8,773,073.20	8,773,073.20	9,598,252.20	9,598,252.20

Budget d'investissement 2016

N°	Libellé	Budget 2016		Budget 2015	
		Charges	Produits	Charges 2015	Produits 2015
0	ADMINISTRATION	22'000.00	-	40'000.00	-
02	ADMINISTRATION GENERALE	22'000.00	-	40'000.00	-
1	ORDRE PUBLIC	780'000.00	885'000.00	-	-
16	PROTECTION CIVILE	780'000.00	885'000.00	-	-
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	21'654'166.80	1'270'000.00	1'722'029.20	-
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	21'654'166.80	1'270'000.00	1'722'029.20	-
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'913'235.70	494'410.00	1'557'169.00	494'410.00
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	1'913'235.70	494'410.00	1'422'169.00	494'410.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	289'305.60	30'000.00	371'766.60	46'500.00
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	60'000.00	-	40'000.00	-
71	PROTECTION DES EAUX	-	-	101'766.60	16'500.00
72	GESTION DES DECHETS	-	-	-	-
74	CIMETIERE	229'305.60	30'000.00	230'000.00	30'000.00
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	-	-	-	-
9	FINANCES ET IMPOTS	2'691'131.30	2'400'229.30	2'769'295.15	3'858'139.30
94	FORTUNE ET IMMEUBLES	2'691'131.30	2'400'229.30	2'769'295.15	3'858'139.30
		27'349'839.40	5'079'639.30	6'460'259.95	4'399'049.30
	Excédent de charge/produit		22'270'200.10		2'061'210.65
		27'349'839.40	27'349'839.40	6'460'259.95	6'460'259.95

Investissements 2016 (point 3.2 de l'ordre du jour)

1. Renouvellement du matériel informatique de l'administration communale – CHF 22'000.00

Cet investissement concerne tout d'abord l'adaptation du central téléphonique de l'administration (voIP), nécessaire en raison du passage obligatoire au numérique. Le remplacement des PC et d'une imprimante est également compris dans cet investissement ainsi que l'installation et la configuration des appareils.

2. Equipement de la zone d'activités « Les Terraux » - CHF 900'000.00

Ne disposant plus de terrain à vendre en zone d'activités, le Conseil communal propose d'équiper la zone « Les Terraux », située en face du terrain de football de Rue. La surface totale de la zone est 17'943 m² dont 3'468 m² sont la propriété d'un tiers qui participe en proportion à l'investissement. Celui-ci comprend les équipements pour l'eau potable, l'évacuation des eaux, la route collectrice ainsi que les différents services. Cet investissement sera financé par les ventes futures de parcelles. Le prix de vente n'est pas arrêté. Cette décision sera soumise à l'assemblée communale du printemps 2016 qui statuera sur l'octroi d'une délégation de compétence pour la vente des parcelles et ses conditions.

3. Construction d'un complexe scolaire à Ursy – CHF 19'500'000.00

Conformément à la décision prise par l'assemblée communale de juin dernier, le processus de planification a continué. A ce jour les soumissions pour environ 80% des travaux sont rentrées. Le prix projeté est, par conséquent, précis. Par rapport au programme initial, le futur complexe comprendra également des vestiaires pour le Football Club, 578 places d'abris en sous-sol ainsi qu'une place de rebroussement pour les bus scolaires. La construction d'un nouveau bâtiment pour l'administration communale ainsi que la transformation des locaux actuels pour l'accueil extra-scolaire ne sont pas compris dans ce crédit. Le coût mentionné ci-dessus n'inclut pas la vente éventuelle de bâtiments scolaires actuels. Le Conseil communal est d'avis de procéder par étape, le point de départ étant le crédit de construction pour le nouveau complexe scolaire. Des informations détaillées sur la structure des coûts, le calendrier et les prochaines étapes seront données lors de l'assemblée communale.

4. Réfection de la rue de l'Eglise à Ursy – CHF 200'000.00

Cette réfection concerne le tronçon situé entre l'intersection avec la route cantonale (devant le Café du Reposoir) et l'ancienne limite communale Ursy – Vuarmarens. Sa longueur est d'environ 400 m. Cet investissement comprend également la mise aux normes de l'éclairage public.

5. Réfection de la route de Blessens à Vauderens – CHF 250'000.00

Un premier crédit de CHF 180'000.00 a déjà été octroyé par l'assemblée communale. Les investigations effectuées auparavant démontraient qu'une intervention légère et normale suffirait. Dès le début du chantier, les mauvaises surprises se sont succédées. La simple pose d'un nouveau tapis n'aurait pas été responsable tant le coffre était en mauvais état ou tout simplement inexistant. Afin d'effectuer une réfection pour plusieurs dizaines d'années, des travaux lourds ont dû être entrepris sur la partie supérieure. De plus, le remplacement des collecteurs s'est avéré absolument nécessaire. Une conduite d'eau potable a aussi dû être posée. A ce jour, le crédit demandé est épuisé. Le complément qui est soumis à la prochaine assemblée communale permettra de réfectionner la partie inférieure du tronçon, de remplacer le reste des collecteurs et de procéder à la pose d'une couche de finition sur l'intégralité du tronçon.

6. Etablissement du plan des infrastructures d'eau potable « PIEP » - CHF 20'000.00

Suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012 de la nouvelle loi cantonale sur l'eau potable, les communes disposent d'un délai de 4 ans, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2016, pour établir le « PIEP ». Celui-ci a notamment pour but de coordonner le réseau de distribution d'eau potable avec le PAL (plan d'aménagement local), de coordonner les infrastructures au niveau local et régional, de prendre en compte les besoins de la défense incendie, d'assurer un emploi judicieux des ressources et de satisfaire aux exigences d'un développement durable. Pour l'ancienne commune d'Ursy, ce plan a déjà été réalisé avant la fusion. Il s'agit de procéder au même travail pour le secteur de l'ancienne commune de Vuarmarens.

Activités du Conseil communal de juin à décembre 2015

Mis en soumission les divers CFC pour présentation à l'assemblée communale de l'investissement pour la construction de la nouvelle école
Participé aux séances de la commission de construction de la nouvelle école
Attribué les travaux de réfection de la Route de Blessens à Vauderens et participé aux séances de chantier
Participé aux séances de chantier des travaux de réfection des routes et chemins communaux AF
Accueilli M. Willy Schorderet, Préfet de la Glâne, à l'occasion de la fête nationale 2015
Mis au concours le poste de technicien communal à 50%
Loué de nouveaux locaux pour l'accueil extra-scolaire
Mis au concours le poste d'auxiliaire pour l'AES
Suivi les travaux de Cosvégaz lors de l'extension du réseau de gaz à Vuarmarens
Mis à l'enquête le PED de la zone artisanale « Les Terraux »
Réalisé le chemin piétonnier à Esmonts
Réalisé le prolongement d'une conduite défense incendie à Mossel
Reçu le permis d'aménager une chapelle mortuaire dans un local de la protection civile à Ursy
Mis en soumission les divers CFC pour la réalisation de l'aménagement de la chapelle mortuaire
Rencontré à plusieurs reprises le Conseil communal de Montet pour discussion sur le futur du cercle scolaire Ursy-Montet
Procédé à la vente de 4 parcelles du quartier « Derrière la Grange »
Participé à une journée de présentation des véhicules et du matériel organisée par le CSPI
Acquis un radar didactique
Rencontré la police de proximité pour échange sur la sécurité routière, les activités et interventions de la police dans notre commune
Rencontré les chefs de projet de l'aménagement du carrefour sur la route cantonale - « Derrière la Grange » et du rond point au centre du village à Ursy
Rencontré les riverains concernés par la modification du PAL
Mis à l'enquête publique les modifications du PAL
Réalisé les travaux de réfection du toit de la salle communale
Accordé une concession de taxi
Procédé au prélèvement d'échantillons d'eau pour analyse par le laboratoire cantonal
Reçu l'autorisation pour la mise en place de 2 zones 30 km/heure à Vauderens (réalisation printemps 2016)
Elaboré les budgets de fonctionnement et des investissements 2016
Participé aux assemblées des budgets des diverses associations de communes
Convoqué les citoyens, citoyennes concernées pour le recrutement des pompiers
Participé à l'assemblée de l'Association des communes fribourgeoises à Ueberstorf
Entamé l'étude de la planification énergétique
Accueilli une animation de la ludothèque de la Glâne à la salle communale
Participé à la journée Dies Academicus de l'Université de Fribourg, hôte d'honneur la Glâne
Participé à l'inauguration de la nouvelle bannière de la Société de Gym d'Ursy
Décidé d'un don en faveur de la Fanfare paroissiale d'Ursy pour l'achat de nouveaux uniformes participé au 50 ^{ème} anniversaire de la Fanfare paroissiale d'Ursy
Entouré Mme Thérèse Conus, Vuarmarens, à l'occasion de son entrée dans la 100 ^{ème} année

Elections communales 2016

Calendrier des élections communales générales du dimanche 28 février 2016 et du dimanche 20 mars 2016 (second tour)

Activités		Premier tour	Second tour
a)	Demande pour l'élection selon le mode de scrutin proportionnel (art. 62 al. 1 LEDP)	vendredi 15 janvier 2016, à 12 heures	---
b)	Dépôt des listes électorales auprès du secrétariat communal (art. 84 al. 1 LEDP)	Lundi 18 janvier 2016, à 12 heures	---
c)	Remplacement des candidatures éliminées d'office, rectification de la désignation des candidats, suppression des défauts (art. 57 al. 2 LEDP)	lundi 25 janvier 2016, à 12 heures	---
d)	Retrait de candidatures pour le second tour (art. 91 al. 1 LEDP)	---	Mercredi 2 mars 2016, à 12 heures
e)	Remplacement en cas de retrait de candidatures, déclaration écrite d'acceptation des nouveaux candidats (art. 91 al. 2 LEDP)	---	Vendredi 4 mars 2016, à 12 heures
f)	Elimination, complètement, rectification (art. 91 al. 3 LEDP)	---	Vendredi 4 mars 2016, à 18 heures
g)	Remise du matériel électoral (art. 12 al. 1 et 2 LEDP)	Jeudi 18 février 2016	Mardi 15 mars 2016
h)	Clôture du registre électoral (art. 4 al. 2 LEDP)	Mardi 23 février 2016, à 12 heures	Mardi 15 mars 2016, à 12 heures
i)	Scrutin	Dimanche 28 février 2016	Dimanche 20 mars 2016
j)	Affichage des résultats au pilier public (art. 26, 28 et 152 LEDP)	Immédiatement après la communication d'un exemplaire du procès-verbal au Préfet	Immédiatement après la communication d'un exemplaire du procès-verbal au Préfet
k)	Publication des résultats (art. 60 al. 4 LEDP et 23 REDP)	Au plus tard trente jours après l'assermentation	Au plus tard trente jours après l'assermentation

Pour tous renseignements complémentaires :

Administration communale d'Ursy – 021 909 59 41 – commune@ursy.ch

Commission de l'énergie

A l'horizon de la société à 4000 Watts, notre Commune souhaite montrer l'exemple. Pour ce faire, le Conseil communal souhaite mettre sur pied une Commission de l'énergie. Celle-ci sera élue lors de la première assemblée communale de la nouvelle législature 2016-2021 soit au printemps 2016.

Vous êtes sensible au tournant énergétique que nous sommes en train de vivre. Vous êtes motivé à vous engager, en collaboration avec le Conseil communal, afin de mettre sur pied un concept énergétique débouchant sur des actions concrètes, alors faites-nous part de votre intérêt à intégrer cette commission communale.

Proposition de cahier des charges de la commission de l'énergie

- elle est responsable de l'établissement et du suivi du plan communal des énergies
- elle entreprend des actions dans le cadre de la politique d'assainissement de l'éclairage public
- elle établit des propositions en ce qui concerne les aspects énergétiques de la commune
- elle évalue les décisions du Conseil communal sous l'angle du respect de l'environnement
- elle suit les objectifs de « Suisse-Energie » pour l'entier du territoire en ce qui concerne le soutien aux énergies vertes
- elle propose un budget pour des mesures concrètes permettant l'économie d'énergie ou la réalisation de projets liés au respect de l'environnement
- elle informe régulièrement les habitants dans le domaine de l'énergie

Calendrier de l'envoi des taxes et impôts communaux 2016



Désignation	Mois	Échéance
Contribution immobilière	Avril 2016	31.05.2016
Eau – Epuration Acompte 50 %	Avril 2016	31.05.2016
Taxes déchets 1/2016	Juin 2016	31.07.2016
Impôts acomptes 2016	Juin 2016	31.07.2016 avec escompte ou 9 tranches de juillet 2016 à mai 2017
Impôt sur les chiens	Juillet 2016	31.08.2016
Taxe non pompier	Septembre 2016	31.10.2016
Eau – Epuration Solde	Novembre 2016	31.12.2016
Taxes déchets 2/2016	Décembre 2016	31.01.2017

La caisse communale reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Sophie Progin

finances@ursy.ch

021/909.59.57

Magali Rohrbasser

magali.rohrbasser@ursy.ch

021/909.08.43

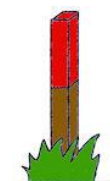
Raccordement au réseau d'eau potable

Tout raccordement au réseau communal d'eau potable ou de l'AGSO (Association Glâne-Sud-Ouest) doit faire l'objet d'une demande écrite à la Commune.

Avis aux propriétaires raccordés au réseau d'eau potable

Les propriétaires raccordés au réseau communal d'eau potable ou de l'AGSO sont invités à signaler au moyen d'un piquet de couleur l'endroit où se trouve la vanne d'entrée privée.

Cela évitera, surtout l'hiver, des recherches difficiles de la prise d'eau en cas de problème.



En cas de non signalisation, les frais de recherche seront facturés au propriétaire.

Pour rappel - article 16 du règlement relatif à la distribution de l'eau potable :

« Il est interdit à l'abonné de déplomber ou de démonter le compteur ou de modifier les vannes et la prise d'eau sans l'accord préalable de la commune.

L'abonné ne peut disposer en sa faveur ou en faveur d'un tiers d'un raccordement entre la conduite principale et le compteur.

Les frais de réparation ou de remise en état des installations détériorées, endommagées ou déplacées sans autorisation sont à la charge du propriétaire de l'immeuble. »

Le Conseil communal vous remercie de votre collaboration.

Chiens



Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de laisser son chien errer sur le territoire communal.

Par ailleurs, le détenteur d'un chien veillera à annoncer au contrôle des habitants de la commune son inscription et toute modification le concernant (changement d'adresse, décès, etc.).

Entretien hivernal - déneigement

Sur les routes communales, notre service d'édilité assurera, dans la mesure du possible, la praticabilité du réseau de 06h00 à 22h00. Il sera donné priorité aux principaux axes de communication.

Dans un but économique et écologique, le salage sera effectué avec parcimonie. Dans les quartiers, seules les routes collectrices ou présentant une déclivité importante seront salées.



Informations importantes à retenir :

- * Le personnel communal et les entreprises mandatées par la commune ont pour mission de déblayer les chemins, les places et les trottoirs appartenant à la commune et au domaine public.
- * Tout le reste, soit places et chemins privés sont de la compétence des propriétaires qui doivent prendre eux-mêmes, et à leurs frais, les dispositions nécessaires pour évacuer la neige.

et d'autre part,

- * Le propriétaire d'un fonds riverain d'une route communale est tenu de recevoir la neige rejetée sur celui-ci à l'occasion du service hivernal
- * Lors du déblaiement des routes, la commune n'est pas tenue de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées.



Barrières à neige :

Le personnel communal est dans l'impossibilité de poser des barrières à neige sur l'ensemble du réseau. En cas de forts vents, il y aura toujours des congères à certains endroits.

Veillez tout mettre en œuvre pour faciliter l'entretien hivernal de notre réseau routier et respecter le balisage mis en place pour le déneigement (piquets à neige). Merci par avance de votre compréhension.

Camp de ski du cercle scolaire Ursy-Montet

Le traditionnel camp de ski du cercle scolaire Ursy-Montet aura lieu du 25 au 29 janvier 2016.

Afin d'encadrer au mieux les 180 élèves y participant, nous recherchons encore quelques personnes pour compléter nos équipes. Des postes sont vacants aussi bien en cuisine, que comme personnel au chalet ou encore comme moniteur.

Pour toutes questions ou plus amples informations, merci de vous adresser à notre cheffe de camp Mme Chantal Blanc au 079 689 15 45.



Accueil de la petite enfance

L'accueil de la petite enfance en Glâne dispose depuis le début du mois de novembre 2015 de son site internet www.petiteenfanceglane.ch

Toutes les informations utiles concernant l'accueil de la petite enfance se trouvent sur ce site voulu convivial, simple et complet.

Il est possible de joindre le bureau de l'administration de l'accueil de la petite enfance :

le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 au 021 909 40 00
ou par courriel : abmg-peg@bluewin.ch



Sapins de Noël

La corporation forestière Glâne-Farzin met à disposition des sapins de Noël de la région :

Samedi 12 et 19 décembre de 8h30 à 11h30

Fr. 5.00 jusqu'à 1 mètre

Fr. 10.00 pour les plus grands

Lieu : centre forestier de Combloney, Romont

Itinéraire :

A la sortie de Romont prendre direction Payerne

En face du PAA, prendre la route militaire

Au milieu de la montée après environ 700 mètres,
prendre à droite la petite route goudronnée

Arrivée au centre forestier de Combloney



Déménagement à l'intérieur de la commune

En cas de déménagement à l'intérieur de la commune, nous vous prions d'annoncer votre nouvelle adresse auprès de l'administration communale.



Les propriétaires sont tenus d'annoncer leurs locataires auprès du contrôle des habitants.

Anniversaires



90 ans



Le 9 juin 2015, **Monsieur Fernand Dupont d'Ursy** a fêté son nonantième anniversaire entouré des autorités communales.

Nous adressons à Monsieur Dupont toutes nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et la suite d'une retraite heureuse.

Entrée dans la 100ème année



Le 30 novembre 2015, **Madame Thérèse Conus-Périsset de Vuarmarens** a fêté son entrée dans sa 100ème année. C'est entourée de sa famille, de Monsieur le Conseiller d'Etat Georges Godel et du Conseil communal que Madame Conus a participé à la réception organisée en son honneur.

Madame Conus est née le 30 novembre 1915 à Vauderens. En 1939, elle épouse Eugène Conus avec qui elle donne naissance à 7 enfants. L'âge de la retraite laisse place libre pour vivre quelques belles années de repos animées par les jeux de cartes, mots croisés, promenades et surtout l'accueil de la nombreuse famille comptant 12 petits-enfants et 10 arrière-petits-enfants.

Au nom des autorités et de la population de la Commune d'Ursy, nous adressons à Madame Conus tous nos vœux de santé et de bonheur.

1^{er} août 2015 – résultats du concours de lâcher de ballons

Ballon lâché par :

- 1) Gavillet Perrine, Bionnens
- 2) Magnin Ava, Ursy
- 3) Pfister Nicolas, Vuarmarens

Destination :

- République Tchèque, Zdar nad Sazavou
Autriche, Obergrünbach
Autriche, Merzenstein



Fête du 1^{er} août 2015



Allocution de Monsieur Willy Schorderet, Préfet de la Glâne

Mesdames, Messieurs,

Lorsqu'on m'a adressé cette invitation d'être l'orateur de la soirée, j'ai répondu positivement pour trois raisons.

La première, c'est qu'un préfet ne peut rien refuser à ses communes.

La deuxième raison c'est que j'aime votre région de la Glâne et qu'à Ursy j'ai la chance de pouvoir tous les jours travailler avec un Conseil communal dynamique, visionnaire. Pour moi, Ursy est une commune que j'aime citer en exemple. C'est une composante importante de notre district.

Je profite de l'occasion pour remercier le Conseil communal d'Ursy pour l'exemple qu'il donne et l'engagement que le Syndic et les Conseillers ainsi que le personnel de l'administration mettent pour le bien de votre commune.

Et puis, la dernière raison, refuser de s'exprimer lors d'une fête nationale serait une faute impardonnable parce que la fête nationale c'est précisément un moment de rassemblement, un moment d'unité, c'est là qu'on sent, que l'on ressent les choses, le plaisir d'être ensemble, c'est là où l'on resserre les liens entre nous.

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

L'autre jour, la maîtresse interroge ses élèves :

- D'après vous, quel est l'homme qui est le plus patriote ?
- Guillaume Tell, répond un élève.
- Non Madame, c'est le Général Guisan.
- Non, c'est Alain Berset.

Alors le petit Toto s'écrie :

- Le plus patriote c'est mon papa.
- Pourquoi demande la maîtresse ?
- Parce qu'à midi, il s'identifie aux couleurs du drapeau Suisse en buvant du rouge et du blanc et le soir, il ressemble plus au drapeau Fribourgeois, moi je le vois beau blanc et maman dit qu'il est fin noir.

Chers compatriotes,

J'espère que cette introduction un peu cavalière ne vous aura pas choqués.

Les historiens ne seront peut-être pas d'accord avec mes propos, mais je suis persuadé que le 1^{er} août 1291, il y a 724 ans, sur la magnifique plaine du Grütli, Walter Fürst, Werner Stauffacher et Arnold de Melchtal, comme vous le faites ce soir, discutaient et faisaient santé autour d'un bon verre, certainement de vin, et peut-être avec une saucisse bien grillée ou un bout de fromage.

Par contre, contrairement à aujourd'hui, eux ne voulaient pas refaire le monde, conscients des menaces qui pesaient sur leurs libertés, ils voulaient simplement faire la Suisse, notre Suisse. Ce que je retiens, c'est qu'ils ont été capables de batailler, de se chamailler peut-être, mais surtout de se mettre autour d'une table, de partager des idées et finalement de s'unir pour un projet dont le seul but était assurément d'obtenir une meilleure qualité de vie.

Un proverbe dit : « on ne peut donner que deux choses aux générations futures, les racines et des ailes ».

Nos ancêtres, par leur engagement, la culture et les traditions, nous ont donné nos racines et des valeurs solides. Notre force et notre fierté, nous les devons à ceux qui, avant nous, ont cru, qui se sont engagés pour notre pays. Nous devons notre reconnaissance à ceux qui, en ce 1^{er} août, avaient comme règle : « Si tu veux connaître le bonheur, fais aux autres ce que tu désires pour toi ».

Si nos racines, c'est cet héritage et l'histoire, les ailes, c'est l'envie, c'est cette force que nous avons reçue pour avancer. Alors ne cessons pas d'être curieux, d'en vouloir et de participer.

Chers compatriotes,

Tous les jours vous décidez pour votre famille, pour vos enfants, pour votre travail, pour votre entreprise, est-ce que vous allez investir pour l'avenir ou non, refaire telle ou telle chose, acquérir un bien, etc.

Eh bien, vos élus, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal, ont le même rôle. Par contre ces mêmes réflexions se font au niveau des infrastructures à prévoir, - une école pour Ursy, un nouveau bâtiment du CO avec piscine et salle pour le conservatoire et j'en passe - oui, ces mêmes réflexions de vos autorités se font aussi sur l'organisation que vos élus doivent vous offrir à vous les citoyens.

Par conséquent, la pire chose qu'un élu puisse faire ; c'est de ne rien faire, de ne pas se poser et vous poser à vous les citoyens les questions pour l'avenir. L' élu doit agir comme vous le faites pour vous et vos proches en visant toujours le bien des autres, sinon c'est un imbécile et il ne mérite pas d'avoir votre confiance et d'être élu.

Dans les mois qui suivent, vous serez appelé à élire vos autorités au niveau fédéral d'abord, puis communal et enfin cantonal.

Ne rêvez pas trop, quelques soit vos autorités, vous ne changerez pas la Suisse, mais vous pouvez participer à tendre à quelques améliorations par vos choix et surtout par votre personnalité, par votre sensibilité, par votre soif de justice permanente.

Par conséquent, je vous invite à être curieux et à vous forger une opinion sur ceux qui feront notre pays, notre canton, nos communes ces 5 prochaines années. Je vous invite à vous engager, à aller voter pour vos préférés et pourquoi pas à donner de votre personne en étant candidat.

Chers tous,

En ce jour, veille de la fête nationale, il faut reconnaître que la Suisse a bonne mine.

Mais attention, il est nécessaire, pour éviter de tomber dans une zone de confort, de secouer le cocotier, d'être actif, proactif, de toujours avoir une longueur d'avance.

De plus, il serait naïf de penser que ce qui se passe autour de nous n'a aucun impact sur nous. Nous avons vécu depuis le début de l'année une cascade de phénomènes impressionnants, tellement impressionnants que nous ne sommes même plus à même de les classer, les uns effaçant les autres. Je cite : « la guerre en Syrie, les atrocités menées par les Djihadistes, la situation dramatique de la Grèce, le manque de solidarités face aux migrants, les difficultés économiques des pays voisins et j'en passe ».

Alors faisons de notre mieux les tâches qui nous sont confiées, osons pour demain, sans haïr, sans tricher et alors quel que soit le climat, quelle que soit la situation nous contribuons à améliorer la vie.

Rappelons-nous que le succès de notre pays, nous le devons tout d'abord à cet amour inconditionnel, presque immodéré que nous avons en notre Helvétie et aussi à cette liberté que nous avons et qui doit être égale pour tous. Notre réussite nous la devons aussi à nos systèmes politiques, à nos processus de formation, à des finances publiques saines, un système social bien construit, au respect de l'autre et à la solidarité.

Chers concitoyennes, Chers concitoyens,

A la fin de mon allocution, permettez-moi de penser que cette croix blanche au milieu de notre drapeau Suisse n'est pas qu'une simple croix... mais un véritable +. Un + symbole de confiance, de créativité, d'ouverture, de volonté.

Un + que nous offre ce soir les organisateurs, que je félicite.

En ce jour du 31 juillet, Darius Rochebin a présenté le 19.30, les candidats aux conseils d'Etat et aux conseils national passent un été chaud et sont partout, notre ministre des finances Georges Godel a presque bouclé son budget, nos sociétés locales sont un modèle, c'est la St-Ignace et la vie est belle... Vivons pleinement l'instant présent et ayons tous les jours du plaisir à nous lever.

Je suis fier de notre Suisse, qui a un rôle à jouer pour les plus démunis, pour aider le monde, cette Suisse qui sourit et qui va de l'avant, cette Suisse à l'image d'Ursy et de notre région, simple, vraie et tellement prenante.

Que Dieu protège notre pays et ses habitants.

Que cet acte de volonté qui a permis de construire notre Suisse, puis d'aller toujours de l'avant et s'ouvrir aux autres ne retombe jamais.

En ce jour particulier, je souhaite qu'il se trouve toujours des citoyens plein d'enthousiasme pour que nous puissions encore longtemps, en ce jour de fête nationale, resserrer les liens et oser l'avenir.

Alors oui, je vous le dis du fond du cœur Vive Ursy, Vive La Glâne, Vive la Suisse et surtout Vive vous tous.

Excellente soirée.

Willy Schorderet, Préfet

Repas à domicile

Toute personne au bénéfice de l'AVS ou de l'AI, ainsi qu'en incapacité temporaire de confectionner son repas et n'ayant pas d'autre personne apte à le faire dans le ménage (sur présentation d'un certificat médical) peuvent bénéficier des repas à domicile.

La passation des commandes se fait auprès du Service des repas à domicile de la Glâne-Sud :

Téléphone n° 021/909.02.59 Mardi et Vendredi matin de 08h30 à 09h30.

Service de puériculture – Conseil aux parents



Ursy - Ancien bâtiment scolaire
(au sous-sol)
14h00 – 16h00

Dates des consultations 2016

Vendredi	8 janvier	Vendredi	1 juillet
Vendredi	5 février	Vendredi	5 août
Vendredi	4 mars	Vendredi	2 septembre
Vendredi	1 avril	Vendredi	7 octobre
Vendredi	13 mai	Vendredi	4 novembre
Vendredi	3 juin	Vendredi	2 décembre

Merci de prendre rendez-vous au 026/652 98 54 le jeudi entre 8h et 9h.

Subsides pour la réduction des primes à l'assurance-maladie en 2016

Des informations détaillées sur l'octroi des subsides à l'assurance-maladie peuvent être obtenus auprès de :

- l'administration communale au 021 909 59 41
- de la Caisse cantonale de compensation AVS au 026 305 45 00
- sur le site de la caisse cantonale de compensation AVS www.caisseavsfr.ch/rpi

Des formulaires de demande sont également à votre disposition auprès de l'administration communale.

PassePartout de la Glâne – Chauffeurs bénévoles

Le PassePartout Glâne recherche de nouveaux chauffeurs. Les conditions sont les suivantes :



- Vous devez avoir un permis depuis 3 ans et ne pas avoir de problème d'alcool ou de drogue.
- Vous vous engagez pour le nombre de journées que vous décidez.
- Vous recevez une formation pour l'utilisation des véhicules et surtout pour la fixation des chaises dans le véhicule.
- Vous pouvez venir faire une ou plusieurs journées d'essai avec un chauffeur pour voir si le job vous convient.

En cas d'intérêt, merci de contacter M. Alexis Carrel au 079 366 82 25.

Places de parc à louer à Vauderens

A louer 2 places de parc à proximité de l'école de Vauderens. En cas d'intérêt vous pouvez vous inscrire auprès de l'Administration communale : 021 909.59.41.

Cartes journalières CFF

2 cartes journalières CFF sont à disposition à l'administration communale aux différents tarifs suivants :

Fr. 40.00 pour les citoyens de la commune
Fr. 45.00 pour les personnes de l'extérieur



Ces titres de transport sont valables sur toutes les lignes CFF, sur la quasi-totalité des lacs ainsi que sur les réseaux urbains et des automobiles postales.

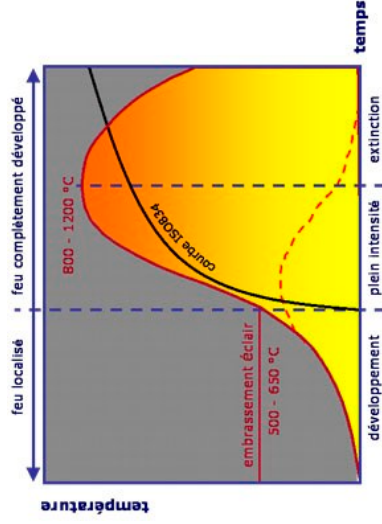
Un calendrier vous informe de la disponibilité de ces cartes sur notre site internet www.ursy.ch.

La réservation s'effectue uniquement auprès de l'administration communale, par téléphone, par email ou au guichet.

Pourquoi autant de moyens, aussi vite ?

Nombre de fois, à notre arrivée, nous avons été interpellés, apostrophés, concernant le déploiement de moyens, principalement lors d'un incendie. Quelle est la raison de l'envoi d'autant de moyens, aussi rapidement ? Ne pourrait-on pas évaluer, en envoyant un seul homme ? Ne faudrait-il pas attendre la confirmation de l'incendie avant de déclencher de tels moyens ? C'est la question à laquelle nous allons tenter de répondre, et vous éclairer sur la raison pour laquelle il est vital que la réaction soit aussi rapide et proportionnée que possible.

Courbe de développement du feu



Lorsque nous analysons la courbe de développement du feu, on constate que plus le temps passe, plus le feu prend de l'ampleur. C'est également valable pour une personne restée coincée dans un appartement. Plus le temps passe, moins ses chances de survie sont grandes.

Dès lors, la lutte contre le temps est vitale, et c'est la raison pour laquelle, en cas d'incendie, d'importants moyens sont mis en œuvre rapidement.

Les incendies d'aujourd'hui se combattent en allant, autant que faire se peut, au contact du feu, afin de sauver des vies d'une part, et d'éviter les dégâts d'eau d'autre part. Pour pouvoir le pénétrer, et avoir une chance de l'éteindre, l'incendie ne doit pas avoir trop d'ampleur, auquel cas il faut « inonder » la bâtisse pour éteindre, ce qui entraîne une longue intervention et des dégâts importants.

Lorsque le feu est combattu rapidement, en l'attaquant depuis l'intérieur, des vies peuvent être sauvées, et les dégâts sont faibles. D'autre part, l'intervention est rapide, ce qui entraîne, par analogie, une économie financière.

Pour ce faire, il faut aussitôt que l'alarme est donnée et le plus rapidement possible, autant de moyens que possible pour combattre l'incendie. Ces moyens doivent arriver sur site dans un délai de 10 à 15 minutes maximum. L'effectif doit être assez important pour adopter une tactique offensive, avec des porteurs d'appareils respiratoires et attaquer le feu de l'intérieur. Si le délai se prolonge, il ne sera plus possible de le contenir.

C'est la raison pour laquelle, sur un incendie, beaucoup de moyens et d'hommes sont alarmés en première priorité. C'est ce qui nous permet de sauver des vies et des bâtiments. Il se pourrait que ce soit votre vie, votre bâtiment et c'est la raison fondamentale de notre action. La perte de temps condamne irrémédiablement les personnes et les biens, au-delà d'un délai de 10 à 15 minutes.



CSPI Glâne-Sud

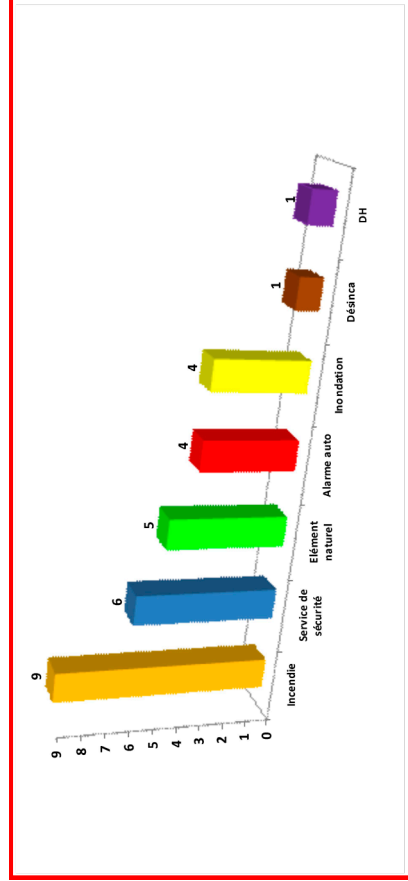
Rapport d'activité

2015

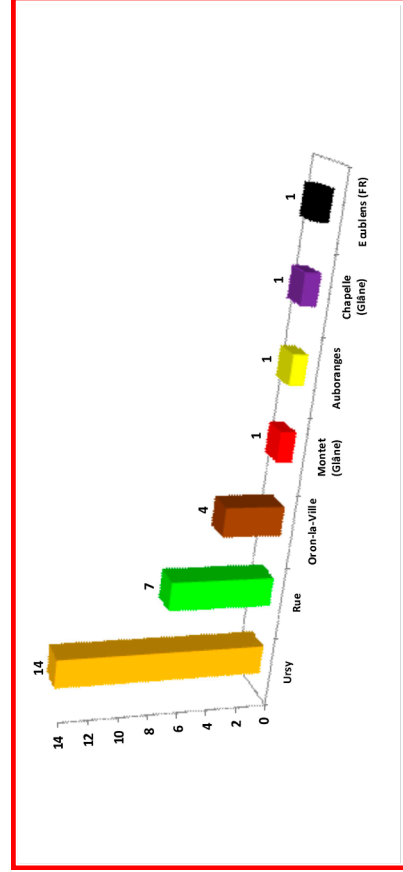
CSPI GLÂNE-SUD

Interventions 2015, par type d'intervention

Le nombre total d'interventions, arrêté au 31.10.2015 s'est élevé à 30, y compris 6 prestations au profit des sociétés locales pour la sécurité de leur manifestation. Le nombre d'incendie par rapport au total des interventions est relativement élevé. Un feu d'appartement à Ursy, dans un locatif, s'est heureusement bien terminé. A noter que 2015 a été plutôt calme au niveau des événements naturels, comparé à la période 2012-2014.



Interventions 2015, par commune



STATISTIQUES 2015

Les trains feu par typologie

	CSPI GLÂNE-SUD		CENTRE DE RENFORT		POLICE		AMBULANCE	
	Véhicules	Hommes	Véhicules	Hommes	Véhicules	Hommes	Véhicules	Hommes
Incendie confirmé (ferme)	3	30 - 35	4 - 5	20 - 25	1 - 2	2 - 4	1	2
Incendie confirmé (appartement)	3	15 - 20	3 - 4	12	1	2	1	2
Incendie (broussaille, cheminée)	2 - 3	9 - 12	3 - 4	12	1	2	-	-
Alarme automatique Feu	2 - 3	9 - 12	3	8 - 12	-	-	-	-
Sauvetage	1	4 - 6	2	4 - 8	-	-	1	2
Désincarcération	2	4 - 6	2	8 - 12	1 - 2	2 - 4	1 - 2	2 - 4
Brancardage	1	4 - 6	-	-	-	-	1	2
Défense hydrocarbures	1	2 - 3	2	4 - 8	1	2	-	-
Alarme chimique	2	5 - 10	2	5 - 10	1 - 2	2 - 4	1	2
Inondation	1	4 - 8	-	-	-	-	-	-
Eléments naturels (petit)	1	4 - 8	-	-	-	-	-	-
Eléments naturels (grand)	2 - 3	15 - 20	-	-	-	-	-	-

L'incendie est l'événement qui déclenche le plus de personnel et de moyens. La perte de temps est irrémédiable et ne permet plus de lutter efficacement contre l'incendie. C'est la raison de l'engagement d'autant de moyens.

Les autres interventions nécessitent beaucoup moins de personnel et de moyens. D'autre part, les autres partenaires ne prennent pas toujours part à l'intervention. Chacun intervient selon sa spécificité.



MARCHE D'AUTOMNE 2015



Un **GRAND MERCI** à toutes nos fidèles personnes bénévoles pour leur travail tout au long de la journée.

MERCI également à vous tous qui, comme chaque année, êtes nombreux à participer à cette belle journée.

Nous félicitons les gagnants du tirage au sort :
Zürcher Marlène, Dubey Sandra, Gothuey Jacques

Rendez-vous le 1^{er} octobre 2016 pour notre prochaine édition.



Si ce n'est pas encore fait : venez découvrir notre site internet :

www.ursysanime.ch

! nouvelle adresse mail ! : contact@ursysanime.ch

NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS :

Décembre 2015	Fenêtres de l'Avent dans toute la Commune
28 mars 2016	Course aux œufs
16 avril 2016	Bourse aux vêtements nouveau !
01 octobre 2016	Marché d'automne
08 octobre 2016	Bourse aux vêtements
Décembre 2016	Fenêtres de l'Avent dans toute la Commune

Le comité d'« Ursy s'Anime » se réjouit de vous rencontrer nombreux lors des prochaines activités et vous adresse ses meilleurs vœux pour 2016...





La Région Glâne-Veveyse, c'est quoi?

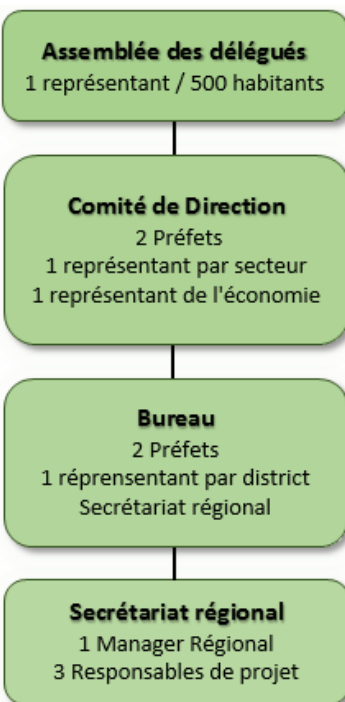
Certains d'entre vous se demandent peut-être qui a bien pu avoir l'idée de mettre non seulement un trait d'union entre les mots « Glâne » et « Veveyse », mais d'en plus les jeter ensemble dans un même sac en y appondant le mot « Région ».

La Région Glâne-Veveyse existe bel et bien, sous la forme d'une association de communes, et ce depuis que nos deux districts ont décidé de s'allier pour imaginer un futur commun. Au départ, il s'agissait d'un mariage de raison, qui devait permettre de toucher la dot de Dame Helvétie pour la réalisation de certains projets de développement.

Depuis, les choses ont bien changé : l'association a mûri et la Région est devenue une région de cœur. Elle a pour but de développer, servir, promouvoir et coordonner les intérêts de ses membres.

Le secrétariat régional, composé d'un manager régional et de 3 responsables de projets, est chapeauté par un comité de direction et une assemblée des délégués.

Un cahier des charges autant vaste que les défis auxquels fait face la Région est alors établi. Les tâches principales de la RGV sont les suivantes :



- L'association représente les intérêts de la Région à l'extérieur et promeut son développement économique ;
- La RGV crée, autour de sa Commission Economie, des événements ayant pour but de développer des synergies entre les entreprises et le monde politique. De plus, elle s'active pour développer de bonnes conditions cadres pour les entreprises ;
- Elle soutient le développement de la mobilité dans le cadre de sa Commission Transports. Elle se bat pour améliorer l'offre des transports en commun dans la Région ;
- Elle s'investit pour les communes dans les domaines de l'énergie et du développement durable ;
- La RGV offre ses ressources et connaissances aux deux districts en réalisant, sur demande, des études et différentes recherches ;
- Selon les mandats qui lui sont confiés, la RGV apporte son soutien à certaines associations de communes de la région ou à différentes organisations en gérant leur administration. Le but est d'être acteur, indirectement également, du développement économique, social et culturel dans la Région.

Vous trouverez plus d'informations en visitant le site web www.rgv.ch. De plus, nous accueillons avec plaisir vos idées pour le développement de notre Région. Contactez-nous à info@rgv.ch!

Vous avez 18 ans révolus ?
Vous bénéficiez d'une bonne condition physique et psychique ?
Vous désirez venir en aide à votre prochain bénévolement ?



Voulez-vous **DEVENIR PREMIER RÉPONDANT ?**



Afin d'améliorer le pronostic vital des citoyens du Sud Fribourgeois en cas d'arrêt cardiaque, votre service d'ambulance projette de développer un réseau de Premiers Répondants. Le but est de prodiguer précocement les gestes qui peuvent sauver une vie (massage cardiaque et défibrillation).

CONDITIONS

- Etre en possession d'un smartphone (pour l'alarme)
- Avoir la volonté de suivre une formation BLS-AED (Basic Life Support – Automated External Defibrillation), à répéter chaque 2 ans. (Coût à la charge du Premier Répondant, min. CHF 130.-)

CONTACT

Vous pouvez manifester votre intérêt

- par mail : gtfr@ambfr.ch
- par courrier : Ambulances Sud Fribourgeois
Premiers répondants
Grand-Rue 96a
1627 Vaulruz

Pour de plus amples informations et afin de répondre aux questions des personnes intéressées, une séance d'information sera organisée dans votre commune / région ou dans nos locaux à Vaulruz en fonction du nombre de participants.

En attendant, consultez le site de notre partenaire, la Fondation Fribourg Cœur : <http://fribourgcoeur.ch>

Coupon-réponse : Je suis intéressé(e) à devenir Premier Répondant

Prénom : _____ Nom : _____

Date de naissance : _____

N° de téléphone : _____ Mail : _____

Adresse : _____

Formation BLS-AED valide ? Oui Non

Date : _____ Signature : _____

Pro Senectute Fribourg

12^{ème} Service de déclaration d'impôts

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg
Où ? Visites à domicile ou au Pensionnat St. Charles, rue du Château 126, Romont
Quand ? Du 25 janvier 2016 au 28 mars 2016
Frais ? Fr. 50.00 pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

TAVOLATA Tables d'hôtes pour les personnes dès 60 ans

Partager un moment convivial... Se retrouver autour d'une bonne table à plusieurs...

Pour que manger soit un plaisir!

Pro Senectute Fribourg vous propose de prendre un bon repas, dans une ambiance chaleureuse !

Participation: CHF 15. — par personne.

Pourquoi ne pas créer vous-même une table commune?

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg
Tél. 026 347 12 40
Heures d'ouverture 8.00-11.30 / 13.30-17.00



TNT: communication importante concernant la réception par antenne des programmes TV SSR

Zurich, octobre 2015

Suite à une nouvelle attribution des fréquences en Suisse, la SSR doit changer la fréquence d'émission terrestre (TNT) de la région de l'Arc jurassien en fonction des données indiquées ci-dessous. Elle en profitera pour optimiser la performance de son réseau.

Emetteurs: Bantiger, L'Auberson, Biel Magglingen, Les Breuleux, La Brévine, Chevenez, Chasseral, La Chaux-de-Fonds, Charmey, Courtemaîche, Delémont, Fontanezier, Fribourg Cordast, Gibloux, Les Hauts-Geneveys, Ins Schaltenrain, Le Locle, Montmagny, Moron, Moudon, Moutier, Montsevelier, Les Ordon, Porrentruy, Roc-Montès, Roches, La Sagne, Saignelégier, Sonceboz Soyhières, Souboz, St-Sulpice, St-Ursanne, Villeret, Val de Travers, Fribourg

Programme (bouquet pour la Suisse romande)



Changement de fréquence: du canal 56 au canal 30 et optimisation de la performance

Date: mars 2016, interruption de la desserte: maximum 3 heures

Le changement de fréquence ne concerne que les téléspectateurs des régions concernées qui reçoivent les programmes de la SSR par antenne extérieure. Il sera annoncé par un texte affiché à l'écran. Ce message d'avertissement sera diffusé plusieurs fois par jour, la semaine précédant le changement de fréquence.

Les téléspectateurs qui verront s'afficher cette communication devront reprogrammer leur téléviseur ou leur boîtier de réception sur le nouveau canal, ou lancer une recherche des chaînes. La puissance d'émission sera légèrement réduite suite au changement de fréquence. Selon nos calculs, la bonne desserte de votre région reste garantie, à condition que l'antenne extérieure soit correctement installée.

Si vous deviez constater des problèmes de réception après le changement de fréquence, adressez-vous à votre revendeur spécialisé ou contactez-nous:

Centre clientèle Distribution SRG SSR: 0848 88 44 22 (tarif local)
Heures d'ouverture: du lundi au vendredi (8 h 30 - 20 h 00) ou par e-mail à : helpdesk@broadcast.ch

Toutes les informations sur la diffusion et la réception des programmes radio et tv de la SSR figurent sous www.broadcast.ch.

SRG SSR
Distribution
Communication et Centre clientèle



les Ligues de santé

du canton de Fribourg

Ligue contre le cancer | diabètefribourg | Ligue pulmonaire | CIPRET Centre de prévention du tabagisme | Centre de dépistage du cancer du sein | Registre des tumeurs | Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66



Cours de français écrit

Pour adultes qui parlent le français et sont faiblement qualifiés

Cours de perfectionnement en lecture et écriture pour les personnes qui

- ◆ savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'ils lisent ;
- ◆ savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte ;
- ◆ ont besoin d'entraînement et de perfectionnement en fonction d'un projet personnel ou professionnel

Cours d'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les personnes qui

- ◆ n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années ;
- ◆ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

Cours spécifique « emploi-santé »

Pour les personnes qui lisent et écrivent déjà et qui désirent travailler dans des établissements de soins

Cours « Lecture Parent-Enfant »

Pour parents qui lisent difficilement. Apprentissage de la lecture à partir de livres pour enfants. Le parent vient avec son enfant. Cours gratuit.

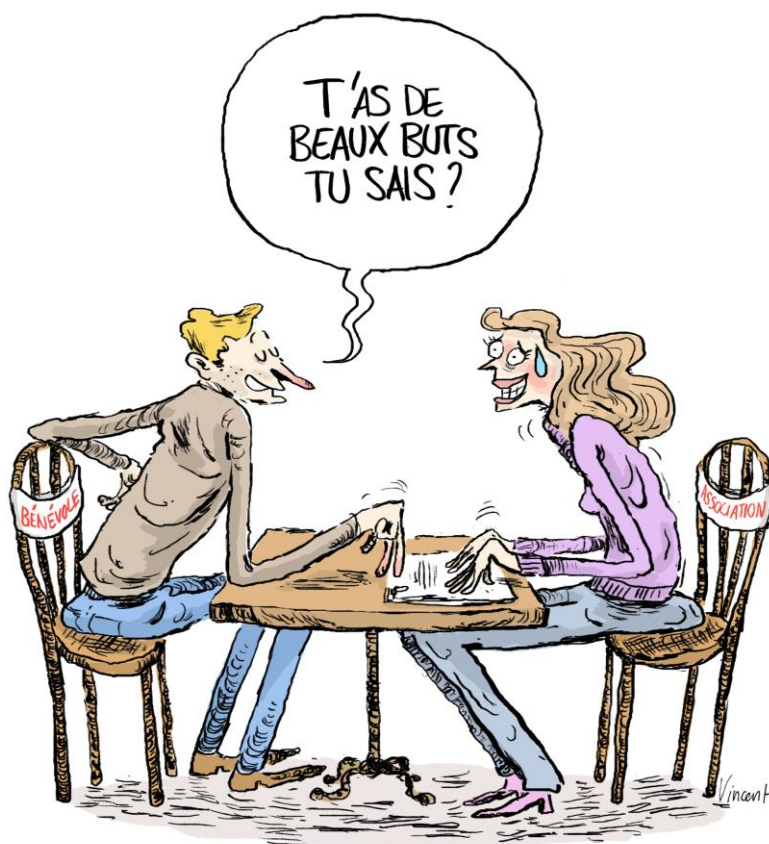
Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac (suivant les cours)

Quand ? Cours en journée ou en soirée selon les lieux

Combien ? CHF 60.-/mois, participation personnelle (ou arrangement).
Les frais effectifs peuvent être payés par l'assurance chômage, les services sociaux...(pour les bénéficiaires de ces mesures)

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

Speeddating du bénévolat



Envie d'une activité bénévole?

Pas le temps de chercher?

Participez au speeddating du bénévolat

Trouvez le job bénévole rêvé en 7 mn!

Le 2 décembre 2015, 18h, au Café de l'Ancienne gare à Fribourg

Intéressé-e ?

Consultez notre site : www.benevolat-fr.ch et inscrivez-vous

Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer !

Etre bénévole, c'est

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en oeuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire



Horaire de fin d'année



Déchetterie

La déchetterie communale sera fermée

Vendredi 25 décembre 2015	Samedi 26 décembre 2015
Vendredi 1^{er} janvier 2016	Samedi 2 janvier 2016

Ouverture selon l'horaire habituel :
Les mercredis 23 décembre et 30 décembre : de 15h00 à 18h00

Dès le 4 janvier 2016 ouverture selon l'horaire habituel :

Mercredi	15h00 à 18h00 en hiver 15h00 à 19h00 en été (selon changement d'heure)
Vendredi	13h30 à 17h00
Samedi	9h00 à 11h45

Administration communale

L'Administration communale sera ouverte :
Lundi 21 décembre de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 19h00
Mardi 22 et mercredi 23 décembre de 8h30 à 11h30

Fermeture du jeudi 24 décembre 2015 au vendredi 1er janvier 2016

Dès le 4 janvier 2016 ouverture selon l'horaire habituel :

Lundi	8h30 à 11h30	16h00 à 19h00
Mardi	8h30 à 11h30	Fermé
Mercredi	8h30 à 11h30	Fermé
Jeudi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h00
Vendredi	8h30 à 11h30	Fermé



Le Conseil communal souhaite à toute la population un joyeux Noël et adresse à chacun ses vœux les meilleurs pour l'année 2016.